

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE BIBLIOTHECAIRES .

TITRE :

LA SITUATION DE L'EDITION AU CAMEROUN .

des Origines à 1970

MEMOIRE présenté

par

MINTSA - ZE Manassé .

Sous la direction de

Jean FONTVIELLE ,

Conservateur des bibliothèques

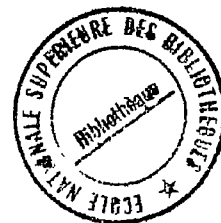
à la

Bibliothèque Universitaire , MONTPELLIER .

Et de

Madeleine WAGNER ,

Conservateur, Directrice des études à L'E.N.S.B.



1979 / 42

- 1979 -

15e Promotion .

_ o o o _

I N T R O D U C T I O N

Les pays du tiers monde sont confrontés à de nombreux problèmes en matière de bibliothèques. Pour la plupart de ces pays, le réseau s'installe d'abord par les bibliothèques dites scientifiques et non celles qui sont destinées à la lecture publique. Pour d'autres, la législation même de ces bibliothèques est inexistante. Mais le plus grave problème est surtout cette carence de lecture qui se manifeste même dans les bibliothèques Universitaires et là où des bibliothèques de lecture publique ont été créées. D'une manière générale on cite l'analphabétisme comme cause de la non lecture quand on regarde d'emblée les problèmes de la lisibilité dans les pays du tiers monde. Sans toutefois nier cette hypothèse qui, (à bien de égards) est très valable il nous semble que l'on délaisse le vrai problème pour s'attacher à un seul aspect seulement. Si l'analphabétisme est cause de la carence de lecture, que dire des bibliothèques Universitaires qui sont moins fréquentées lorsqu'on sait que leur public est essentiellement constitué de gens lettrés ? En effet, en Afrique aujourd'hui, le vrai problème, responsable du faible taux de lecteurs dans nos centres de documentation, est le manque d'une littérature adaptée à l'Afrique. Jean-Pierre MAKOUTA BOUKOU LE REMARQUE aisément quand il dit : le monde nègre a soif de livres, des livres qui parlent de lui, de ses expériences, de ses impossibilités, de ses amis, de ses ennemis l'intéressent au premier degré (1). On voit donc que le véritable problème est la faible production de la littérature Africaine une littérature qui permet à la conscience Africaine de rencontrer son expérience historique, ou sa sentimentalité profonde (2). Au Cameroun par exemple, où le taux de scolarisation est l'un des plus élevés d'Afrique, puisque l'alphabétisation a commencé depuis l'arrivée de l'européen.

(1) L'écrivain d'Afrique et ses difficultés par Jean-Pierre MAKOUTA BOUKOU in le courrier de l'unesco; février 1976. P.26

(2) L'édition en Afrique ; in le Bulletin du livre; (1973) n° 230 du 5 novembre 1973 P. 20

(l'homme blanc comme on l'appelait).

et se poursuit jusqu'aujourd'hui, l'analphabétisme est de moins en moins le problème crucial qui cause la non lecture. L'analphabétisme doit être saisi ici au sens premier c'est-à-dire l'état de celui qui ne sait lire ni écrire.

Mais si l'on veut aller plus loin, on peut toujours dire que l'analphabétisme est largement répandu au Cameroun lorsqu'on pense que toutes les personnes ayant appris à lire pendant leur enfance dans les écoles ne lisent pratiquement plus aujourd'hui à cause du manque de bibliothèques pouvant leur fournir la masse de livres qui devraient activer en eux cette faim de lire qui est le propre d'une personne alphabétisée. Si nous disons que le Cameroun est suffisamment alphabétisé, nous ne voulons pas affirmer que les problèmes de scolarité sont entièrement résolus dans ce pays. On sait qu'au Cameroun il y a encore des coins où l'école n'a pas encore atteint les populations et même dans certaines régions, les écoles ayant le cycle complet de l'enseignement primaire n'ont parfois qu'un seul maître avec une formation pédagogique très peu poussée. Dans de telles conditions, il est vrai que les élèves qui sortiront d'une telle école n'auront pas la soif de lire. Cependant ces cas sont de plus en plus rares et sont même l'exception de la situation générale. Il est plus facile de rencontrer dans tout le territoire Camerounais des écoles ayant le nombre suffisant d'instituteurs pour tout le cycle primaire et pouvant ainsi initier les jeunes à la lecture. C'est pour cela que nous estimons qu'en créant le réseau des bibliothèques universitaires, l'objectif fut de satisfaire en grande partie, les besoins de lecture des jeunes Camerounais. Mais le public Camerounais, tant universitaire, que non, voit dans les bibliothèques universitaires et dans les bibliothèques d'Ambassades qu'on trouve dans les grandes villes, une sorte de colonisation culturelle qui se perpétue. D'où cette faible fréquentation des bibliothèques, ce qui entraîne par conséquent une carence de lecture très importante. Or un peuple qui ne lit pas ne peut pas bien s'instruire profondément. Les quelques personnes qui poursuivent leurs études supérieures, une fois engagés dans le marché du travail se retrouvent quelques années plus tard tout vides et dépassés par le temps.

puisqu'ils ne se mettent pas au courant de l'état actuel des connaissances. D'autre part le manque de lecture cause de la non formation de l'opinion publique. En vivant dans certaines régions du Cameroun, on est tenté de se demander si vraiment les gens savent ce qui se passe dans leur pays au point de vue économique, politique, ou culturel.

Que faire donc dans une telle situation ? Quand on sait que les moyens traditionnels de transmission des informations sont en voie de disparition. Les rites d'initiation n'existent plus dans les villages pour transmettre la culture, on ne rencontrent presque plus des chante fables, les enfants et les jeunes ne savent pas déchiffrer le message du tam-tam, bref tout ce qui permettait la diffusion de l'information tend à disparaître. Une seule solution semble s'imposer : mettre au profit du Camerounais, les livres dont il a besoin pour satisfaire son désir d'instruction, de délasserment et de recherche culturelle. Pour réaliser cet objectif, il faudrait créer de toute urgence un réseau de bibliothèques de lecture publique. Un projet a déjà été fait (1). Il reste à l'état Camerounais de l'exploiter. Mais il faut vraiment que ces bibliothèques réalisent la triple fonction que leur propose l'auteur du projet : celle de conservation, de résurrection et de communication (2).

Mais à quoi peut servir ce réseau de bibliothèques de lecture publique s'il vient ^{se} ranger parmi celles qui perpétuent la colonisation de la culture et que les Camerounais ne veulent pas fréquenter ou fréquentent moins. Il faut donc alimenter ces établissements de livres susceptibles d'intéresser les lecteurs et pouvoir organiser d'autres animations culturelles dans le cadre de la bibliothèque. Et pour cela il faut pour le Cameroun une maison d'édition capable de produire ces documents. Cependant, il faut noter qu'au Cameroun, il existe deux catégories de lecteurs : d'une part, ceux qui ont étudiée en langues nationales et qui déchiffrent tout ce qui est écrit dans ces langues. (Bibles, petits commentaires d'évangiles, cantiques;

(1)

(2)

lettres, manuscrites etc... Ils ne lisent pas le français mais ne sont pas pour autant des analphabètes. D'autre part tous ceux qui ont étudié le français et qui le lisent couramment on les appellent vaguement des alphabétisés, or ils ne lisent pas ou lisent très peu ce qui est écrit en langues nationales. Ceux-là ont à leur disposition des livres dans les différents centres de documentation du Cameroun.

- Archives Nationales
- Bibliothèque de l'I.P.A.N.
- Bibliothèque Nationale
- Bibliothèque de l'Université de Yaoundé
- Bibliothèque du C.U.S.S.
- Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure
- Bibliothèque de l'École Normale Sup. Agronomique
- Bibliothèque de l'École Nationale Polytechnique
- Bibliothèque de l'E.S.I.J.Y.
- Bibliothèque de l'E.N.A.M.

Mais ceux qui ne lisent pas le français et l'anglais ont une littérature qui est de moins en moins éditée si l'on ne peut pas dire que l'édition en langues nationales est inexistante. Or il faut satisfaire toutes ces deux catégories de lectures le présent travail que le temps imparti à son élaboration et le manque d'une documentation abondante non pas permis d'élargir l'analyse, va tenter d'étudier ce que fait l'édition Camerounaise en face d'une telle situation. Après avoir exposé dans une première partie le circuit traditionnel du livre sur l'exemple de l'édition en France, nous évoquerons ensuite quelques problèmes relatifs à l'édition Africaine en général et à la fin nous occuperons spécialement du problème Camerounais que nous connaissons mieux. Dans cette dernière partie nous essaierons de voir ce que devrait être une édition dans un pays à la recherche de sa propre personnalité. Nous montrerons quelle devrait être une arme qui s'oppose au processus l'alimination culturelle. Sa tâche première devrait être donc de décoloniser la culture et son rôle, celui de resurrection du passé, de conservation de tout ce qui est en voie de disparition, d'inspiration des jeunes auteurs et de diffusion et de distribution de sa propre production. Cette nouvelle mission que nous allons lui proposer nous

paraît urgente car si nous voulons vraiment conserver notre patrimoine culturel, si nous voulons perpétuer la transmission à travers les âges, si nous voulons donner au Camerounais la faim de lire et une conscience nationale, nous devons faire vite au moment où encore ça et là quelques personnes qui sont à la fois bibliothèques et livres vivants. Peuvent encore nous fournir toute la documentation utile pour les recherches présentes et futures.

I DEFINITION DE L'EDITION

On ne saurait définir l'édition sans d'abord faire appel à son historique, car ce n'est qu'à travers le temps que la notion s'est spécifiée en se détachant de celle de l'imprimeur et du libraire.

Avant l'invention de l'imprimerie on ne peut pas parler d'édition. Le travail de copie était confié à des scribes et durait longtemps car il demandait de l'attention et de l'habileté si on voulait être fidèle au texte original. Ces copies ne manquaient pas d'erreurs et étaient parfois surchargées de notes de scribes. Il faut remarquer aussi que ces livres manuscrits étaient souvent en danger de disparition car ils étaient reproduits en très peu d'exemplaires. Devant une telle situation le libraire qui se contentait de recevoir des manuscrits en dépôt, de les annoncer et de les vendre pour le compte de leur auteur, va peu à peu les reproduire lui-même en s'associant des copistes. Mais cette situation sera difficile à supporter dans un monde avide de lecture. Quand va naître l'imprimerie, ce sera une véritable révolution. On pouvait alors reproduire et multiplier des copies à moindre prix et en grand nombre d'exemplaires et avec moins de peine. Les écrivains se feront imprimeur pour la plupart et cela pour trois raisons. D'abord afin de veiller eux-mêmes sur le travail de leurs ouvrages, d'autre part pour les protéger des contrefaçons, et enfin pour bien assurer la diffusion. "La découverte de l'imprimerie va intéresser trois personnages : le financier, l'imprimeur et le libraire. Le premier veut placer son argent à long terme pour le faire fructifier; il engagera donc beaucoup d'argent avec espoir de beaucoup gagner. Le second est un technicien, un artiste qui sait travailler le métal. Le troisième connaît les textes qu'il faut diffuser.

Ce trio fera route ensemble mais peu après à cause d'une diffusion très rapide de l'imprimerie, le métier va se vulgariser et les fausses contrefaçons abondant, les affaires seront moins bonnes. Le financier va donc se retirer en laissant les deux professionnels : l'imprimeur et le libraire. Ils vivront ensemble durant tout l'ancien régime. Il y aura des libraires

·
marchands spécialisés pour la vente et des libraires-éditeurs pour des commandes de livres et des ventes et des imprimeurs-libraires pour la fabrication même des livres. Il faudra trois siècles pour qu'apparaisse vraiment l'éditeur avec un destin propre. Ce sera au XIX^{ème} siècle. L'imprimerie deviendra alors une industrie indépendante au service de différentes sortes de clients. Le libraire de son côté devant la demande de plus en plus grande de livre, et aiguillonné par la concurrence et l'espoir de profit va inventer et susciter des commandes bref il va se lancer dans l'édition telle que nous la connaissons aujourd'hui. C'est à juste titre que les premières maisons d'édition se doubleront des librairies déjà existantes. Calman-levy, Hachette, Flammarion Larousse etc...

Ce survol rapide a permis d'entrevoir ce qu'est une maison d'édition. Nous relevons donc que l'édition elle-même ne peut se confondre avec la reproduction des textes ni avec leur diffusion et qu'elle est bien par conséquent une profession originale.

Actuellement, comment est organisée une maison d'édition dans le contexte français et international ? L'édition française est définie par une série de textes législatifs et réglementaires qui précisent ses libertés, ses responsabilités et un certain nombre de contraintes : Ce sont par exemple, des lois sur la liberté de presse du 29/7/1881, la protection de la famille contre l'outrage aux bonnes mœurs par voie de presse et du livre, sur les publications destinées à la jeunesse à caractère pornographique ou violent et enfin le dépôt légal (16/7/46).

D'autre part, les lois du 11/3/57, la convention de Berne du 9/9/1886 et la convention universelle du 6/9/1952 protègent les droits des auteurs français et étrangers, les droits de copie ou de reproduction.

Ce sont toutes ces lois qui conditionnent la production des documents imprimés. Qu'elle soit assurée par des maisons traditionnelles d'édition, ou par des associations ou des particuliers.

Pour notre propos, il est maintenant intéressant de voir comment fonctionne une maison d'édition traditionnelle et de

moyenne importante. A sa tête un éditeur, **possédant** la personnalité juridique. Ce peut être une personne physique ou l'ensemble des personnes participant au comité de lecture, aux quels s'ajoutent les directeurs de collections et les directeurs littéraires. Mais dans deux cas il y a toujours une personne physique responsable de la totalité de la production et qui possède un nom commercial. On peut distinguer, l'éditeur "héritier", l'éditeur "fondateur" et l'éditeur "cadre supérieur". Le premier hérite d'une maison d'édition c'est-à-dire d'une affaire et d'un nom commercial sans avoir jamais pensé à prendre la direction de l'entreprise familiale. Il peut être neveu d'éditeur ou son fils propre. Le second est maître de sa création et cherche toujours à réaliser des objectifs qu'il se fixe et qui mettent en valeur sa personnalité. Le dernier par contre n'est qu'un **logisticien** qui ne se soucie que de bien gérer l'entreprise qui lui a été confiée.

Dans les deux dernières catégories de personnes se rencontrent généralement d'anciens avocats et aussi des gens tels que d'anciens polytechniciens, d'anciens universitaires, des employés commerciaux, étudiants des beaux arts etc... Actuellement la formation au métier d'éditeur commence à se développer grâce aux efforts du syndicat de l'édition et de l'université Paris VII. Mais ces efforts n'ont pas encore porté tout le fruit qu'on est en droit d'espérer. Alors on peut dire que c'est souvent par hasard qu'on devient éditeur. On a parfois mentionné des raisons pouvant conduire au métier. "Pour certains domine le goût d'être maître de son affaire, pour d'autres la compagnie des auteurs, le prestige attaché à la profession, la joie d'être artisan et parfois l'auteur d'un nouveau succès, d'un nouvel instrument de travail ou même, d'un nouveau livre agréable à regarder" (1).

L'éditeur ne travaille pas seul; il s'entoure de collaborateurs pour mener à bien son entreprise. Toutes ces personnes se répartissent dans plusieurs services dont les principaux sont : le service littéraire, le service technique et le service commercial.

(1) Syndicat National de l'édition : L'Editeur Pourquoi ?
Paris S.N.E. 1977 P? 15

Le service littéraire comprend : les directeurs littéraires, les lecteurs de manuscrits réunis souvent en comité, des traducteurs et des re~~ivrités~~ ^{écrivains} c'est-à-dire des gens pouvant prêter leur plume à des auteurs. A côté, souvent un service de presse établit le contact avec les critiques et les journalistes. Enfin un service de droits de traduction et dérivés est en correspondance avec les éditeurs de différents pays et d'autres organismes qui veulent utiliser des oeuvres littéraires : par exemple pour l'audio-visuel.

Le service technique est le bureau de fabrication même du livre qui transforme le manuscrit en un ouvrage relié ou broché. Il comprend les chefs de fabrication, les préparateurs de copies, les correcteurs et les illustrateurs. Il assure enfin le va et vient des épreuves entre l'imprimeur et l'auteur et est habilité à fixer le chiffre du tirage.

Enfin le service commercial s'occupe de lancement du livre, le fait parvenir aux vendeurs; libraires, grossistes, dépositaires etc... Il peut proposer la réédition puisqu'il surveille l'état de vente de chaque titre, mais il est aussi appelé à proposer le stockage et la solde des invendus. Ces trois services sont reliés entre eux et avec d'autres qui sont à l'extérieur comme la relirure, brochage, conception graphique et publicité.

Après cette brève présentation de la structure d'une maison d'édition, nous allons essayer de suivre les étapes de réalisation d'un ouvrage. Trois personnages entrent en ligne de compte : ce sont l'auteur, l'éditeur et l'imprimeur.

L'auteur est dans le circuit traditionnel. Toujours à base de toute production livresque. Quand il a terminé son manuscrit, il l'apporte à un éditeur. Mais aujourd'hui celui-ci ne se contente pas toujours d'attendre, il arrive aussi qu'il propose des idées aux auteurs ou qu'il passe des commandes d'ouvrages répondant à certaines caractéristiques données et à l'attente des lecteurs. Autrement dit en recevant un auteur, un éditeur peut aussi au delà du manuscrit qui lui est donné pour édition également, ^{proposer} un nouveau projet de livre et en discuter avec lui. S'ils tombent d'accord, ils signent un traité à longue échéance. Dans un tel cas, c'est l'éditeur qui devient l'auteur principal du livre car c'est lui qui fixe les grandes lignes du travail.

et arrête le plan avec l'aide de l'auteur ou des auteurs. S'il s'agit d'un livre d'art ou un beau livre il recrute lui-même le photographe ou se contente d'envoyer une documentaliste iconothécaire récupérer des clichés utilisables.

Un dernier cas peut aussi se présenter, celui de grands auteurs ou artistes qu'un éditeur spécialisé peut solliciter dans une telle situation, il leur laisse l'initiative du travail ou bien ceux-ci peuvent proposer eux-mêmes des projets qui peuvent être pris en considération.

Les éditeurs de plus en plus, prennent aujourd'hui des initiatives de projets de livres parcequ'ils connaissent les attentes du public, car le plus important dans toute la production livresque est d'écouler la marchandise. Mais puisque nous suivons ici le circuit traditionnel de l'ouvrage, nous allons nous intéresser surtout au premier cas. Celui d'un auteur particulier qui conçoit chez lui son idée, rédige un manuscrit et va voir un éditeur de son choix ou celui qui est spécialiste dans le genre d'ouvrages correspondant à son projet de livre. Celui-ci le prend et le remet à un comité de lecture qui est chargé après de donner son opinion. Cette quête peut se situer à deux niveaux ; celle d'un jeune auteur, et celle de celui qui est sous contrat dans la maison et dont la réputation est grande.

Pour la premier, la situation est très difficile. Son manuscrit est rarement accepté du premier coup. Souvent il l'est après maintes corrections ou tout simplement il lui est retourné. Quant au second, il a neuf chances sur dix d'être accepté et les quelques difficultés qu'il peut rencontrer ne se situent qu'au niveau de certaines corrections qui lui sont demandées.

Dans l'un et l'autre cas, si tout se passe bien, l'éditeur et l'auteur passent un contrat qui peut être soit à compte d'auteur soit à compte et demi. Mais généralement, c'est le véritable type même de contrat général.

Le contrat à compte d'auteur est caractérisé par l'auto-édition. Quant au contrat à compte et demi, c'est une sorte d'association entre l'éditeur et l'auteur. Le contrat type même d'édition, par contre, met l'auteur et l'éditeur dans la situation des personnes qui sont toutes partie prenantes d'une affaire. Mais un contrat peut être perçu de différentes manières selon que l'auteur est célèbre ou non. L'auteur connu traite d'égal à égal avec l'éditeur et bénéficie même des avantages

hors contrat (exemple avances d'argent sur un livre à éditer) Cependant le néophyte qui ne pense qu'à sa carrière future ne se soucie que de la réussite de son projet.

Un contrat comprend en général : La date de remise du manuscrit, le titre de l'ouvrage, sa longueur, son format, sa collection et toutes les règles définissant les rapports de l'auteur avec son éditeur. Voir en annexe un exemplaire de contrat-type.

Le contrat ainsi signé, l'oeuvre est remise entre les mains de l'éditeur et y restera jusqu'à sa sortie sous presse. Les nouvelles relations qui s'établissent à la suite sont désormais entre l'éditeur et l'imprimeur. L'auteur ne sera plus consulté que très rarement.

L'éditeur, une fois le manuscrit en main, choisit son atelier de conception graphique, tout comme son marchand de papier, son relieur ou son atelier de brochage. Il choisit en même temps le format et les caractères typographiques, les illustrations sur proposition de l'auteur et certains plans croquis et schémas qu'il fait faire par des dessinateurs professionnels.

La dernière opération à laquelle se livre un éditeur est l'évaluation du manuscrit. Cette opération consiste à déterminer d'abord, le nombre de pages à imprimer selon le nombre de lettres et de lignes du manuscrit en comparant avec celui des lettres et des lignes d'une page imprimée, ensuite à numéroter les feuilles du manuscrit tout en soulignant les titres et les chapitres, les subdivisions pour aider l'imprimeur à bien choisir ses caractères. Quand tout ceci est terminé, il se retire et laisse le travail à l'imprimeur. Celui-ci est tenu d'exécuter à la lettre tout ce que l'éditeur a demandé sans la moindre modification. Son travail consiste à composer le texte en placards et à procéder à l'impression. Il fait un premier tirage de quelques exemplaires qui doivent servir de modèles pour le vrai tirage. Dans le cas d'un livre illustré il place des illustrations qui lui sont fournies avec indication de lieu à l'intérieur du texte. Après le livre est bon à mettre en pages. Une fois la pagination terminée un exemplaire broché est envoyé à l'auteur qui après son examen

donnera la recommandation "bon à tirer". Si par contre il propose des amendements, ceux-ci seront à sa charge. Le bon à tirer est renvoyé à l'imprimeur avec l'indication du papier à employer et le chiffre du tirage. L'éditeur fournira le papier et donnera le format du livre et la maquette de la couverture. C'est à ce moment que l'imprimeur pourra procéder au tirage final.

Ansî l'ouvrage est considéré comme né. Mais il lui faudra un état civil qui sera établie d'une part par le dépôt légal et d'autre part par une annonce à la bibliographie de la France dans le cas d'un livre français.

Enfin l'éditeur peut se préparer à la vente. La diffusion et la distribution sont pratiquement exécutées par des entreprises spécialisées : des grossistes et des librairies. Mais l'éditeur lui même peut aussi se charger du travail de distribution etc... mais c'est généralement un organisme extérieur affilié ou non à lui qui se charge du travail. Quant à la vente elle se fait surtout par les librairies, Les petits détaillants et les grandes surfaces. Mais le lecteur ne peut avoir le livre à sa disposition qu'à prix d'argent. Les bibliothèques et les centres de documentations le lui fournissent généralement gratuitement.

Nous avons insisté sur la présentation du circuit traditionnel du livre pour nous y référer dans notre étude sur la situation de l'édition au Cameroun sans toutefois estimer que le modèle français puisse être transporté tel quel. Bien au contraire, nous verrons comme KALU K. OYEOKU que "l'adoption des pratiques de l'édition étrangère pourrait ne pas être la meilleure façon de résoudre les problèmes."⁽¹⁾

(1) KALU K. Oyeoku : L'édition dans les pays en voie de développement in Bulletin de l'Unesco à l'intention des Bibliothèques, mai juin 1972 P. 162.

Mais avant d'aborder le cas précis du Cameroun, il nous semble utile de présenter l'édition Africaine en général car c'est dans ce contexte que s'insère le Cameroun. Lorsque nous parlons d'Afrique nous nous limitons bien sûr à l'Afrique noire francophone.

II. L'EDITION EN AFRIQUE.

L'édition d'Afrique noire n'a pas la même histoire que celle de l'occident. Il a pourtant existé auparavant des systèmes d'écriture tels que celui des Bamouns au Cameroun. Mais n'ayant pas été exploité, celui-ci est resté à son stade embryonnaire.

L'Afrique noire a connu réellement les livres - livres qui est la réunion de plusieurs cahiers reliés entre eux - seulement grâce à la colonisation qui apportait avec elle la civilisation de l'écrit. Ce livre sera introduit par l'implantation des imprimeries et l'exploitation de l'édition occidentale. Mais depuis l'entrée de l'européen en Afrique noire, l'édition n'a pas eu vraiment un développement normal. La situation est même si alarmante aujourd'hui qu'il faut que nos chefs d'Etat se réunissent pour l'étudier et prendre des dispositions qui s'imposent. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Pour l'Afrique francophone (Maghreb compris), on compte 700 à 800 points de ventes de livres; Or un seul pays comme la Grande-Bretagne compte à lui seul 20 à 2500 points de vente de livres. En plus la consommation africaine de papier d'impression ne représente que 1 % de la consommation mondiale. Sur 23,2 millions de tonnes métriques de papier journal consommés dans le monde 0,18 millions de tonnes seulement l'étaient en Afrique. La production des livres par les nationaux est elle même très insignifiante. Certains pays même ne produisent parfois aucun livre dans l'année. D'autres classés comme les mieux situés en matière d'édition produisent d'après le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques seulement six titres dans l'année (livres ou brochures) par million d'habitants. En comparant avec l'Europe où la production est de 418 livres dans les mêmes proportions, le chiffre d'Afrique noire est vraiment dérisoire. Voici à titre d'exemple une idée sur l'évolution de la production livresque de 1960 à 1964 en comparaison avec la population.

1960 population 8,5 % de la population mondiale production : 5000 titres.

1962 population 8,6 % de la population mondiale production : 23 titres.

1963 population 9,2 % de la population mondiale production : 20 titres.

1964 population 9,4 % de la population mondiale production : 20 titres.

Que doit-on faire devant une telle situation surtout lorsqu'il se présente que la demande est en très forte augmentation par rapport à la production ? (1). Nous pensons que les efforts en matière d'édition en Afrique noire devraient être quadruplés si nous voulons donner à tous le goût constant de la lecture.

Depuis un certain temps ces efforts sont entrepris ici et là pour essayer de porter remède à ce problème. Nous citerons pour exemple la création de la première maison d'édition francophone d'Afrique noire CLE (le centre de littérature évangélique en 1963) les N.E.A. (nouvelles éditions Africaines en 1972), les éditions J.A. (Jeune Afrique 1968), les éditions A.B.C. (Afrique bibles club 1974), et les éditions du Mont noir au Zaïre : D'autre part l'Unesco organise fréquemment des colloques sur la promotion du livre en Afrique etc... Mais pour bien comprendre les efforts entrepris en Afrique noire en matière d'édition, il nous semble utile de distinguer deux périodes : D'abord une époque coloniale dominée par l'action des imprimeries et l'importation des livres, ensuite une époque après les indépendances, qui sera dominée par le souci de créer des maisons d'éditions par les pays Africains pour les Africains, tout près des réalités locales.

(1) un autre exemple : sur 17,8 millions de scolarisés recensés en 1960 sur 44 pays Africains, nous sommes passés à 37,6 millions en 1972 soit 6,5 % d'augmentation en 12 ans.

A. L'EPOQUE COLONIALE.

Elle est entièrement dominée par l'action des imprimeries toutes amenées par les Européens ou les Américains du nord.

L'installation de ces imprimeries fut difficile à cause du peu de développement des transports marines. En raison de nombreux naufrages plusieurs presses se trouvent certainement encore aujourd'hui ensévelies sous les mers. Une fois implantée l'imprimerie restait longtemps le long des côtes car c'était là, la résidence des colons. D'autre part le transport présentait de grandes difficultés. Celui-ci coûta même la vie à de nombreux Africains.

Tout devait être aussi transporté : papiers, encre, fonte etc... Le manque de qualification du personnel fut aussi l'un des freins importants de sa diffusion. Nous n'oublierons pas des fléaux comme les termites qui dévoraient le papier, certaines presse de bois et même les paillotes qui servirent à abriter ces imprimeries.

Les premiers livres et écrits divers sortis de ces presses furent faits par des européens eux-mêmes : anciens gouverneur (Delafoisse, Cornevin, Hardy) devenus historiens; exploirateurs (Mazza, Monseil etc...) Ethnologues, sociologues ethnographes en quête d'illustrations de la pensée dominante et eurocentriste d'alors. Mais les imprimeries installées par les missions chrétiennes eurent pour premier ennemi : l'administration coloniale. Celle-ci pensait qu'elles pouvaient servir à répandre l'hérésie et la désobéissance en publiant des libelles contre les gouvernements.

Néanmoins les premiers livres qui **Sortirent** furent envoyés surtout en Europe. Ceux qui furent vendus ne le furent qu'en dessous de leur prix de revient, rarement pour réaliser un bénéfice. Le livre ne permettait donc pas de faire marcher l'imprimerie dite commerciale. La plupart de recette vinrent des commandes officielles résultats de l'activité législative des assemblées coloniales. Certains journaux aussi furent des sources financières importantes. Mais tous les abonnements

étaient pris surtout hors du pays (c'est-à-dire d'Europe). Mais la production de cette époque est très peu connue en dehors de celle de certains auteurs Africains é ayant édité leurs ouvrages dans les pays occidentaux (En France ce sera Présence Africaine fondée en 1947 qui fut chargé d'éditer ces livres). Même la plus part des ethnologues, sociologues, ou administrateurs qui avaient écrits sur des problèmes Africains furent aussi édités en Europe. On peut donc dire que la littérature sortie des presses coloniales fut essentiellement des journaux et quelques brochures. La littérature sortie des presses des missionnaires (littérature en majorité religieuse) sera plus importante que toutes autres. Ce sera le temps des premières tentatives de publication des ouvrages en langues nationales car le premier effort fait par les différentes missions fut de traduire la Bible et toute la littérature Chrétienne dans les langues des indigènes afin de leur permettre d'adorer Dieu dans leur langue natale. Mais tout cela sera contrecarré par la colonisation qui visait quand à elle à coloniser l'Africain entièrement : culturellement et physiquement. La scolarisation qui se fit d'abord dans les langues nationales fut faite dès lors en français, anglais, ou espagnol. Tous les livres scolaires seront donc importés ce qui affaiblit de plus en plus le travail de l'imprimerie. Cette situation va durer jusqu'à la veille de l'indépendance de chaque pays.

Les premières maisons d'édition Africaines implantées dans le sol Africain pour la diffusion de leur culture ne commenceront à voir le jour qu'à partir de 1963, date de la création de CLE à Yaoundé au Cameroun : la première maison d'édition de l'Afrique francophone.

B. APRES LES INDEPENDANCES

1. Naissance des premières maisons d'édition Africaine.

Quand les pays Africains commencent à accéder à l'indépendance politique, le marché de livre est encore dominé par les ouvrages importés. Partout dans les différents pays on ne rencontre que des centres d'importation et de diffusion du livre étranger et des imprimeries.

C'est courant 1963 comme nous venons de le dire que va naître la première maison d'édition Africaine installée dans le sol Africain. CLE (le centre de littérature évangélique). D'autres maisons d'édition verront le jour quelques années après successivement au Zaïre 1971, les éditions du Mont-Noir de Zaïre qui remplaçaient l'ancienne maison "la Bibliothèque de l'Etoile"; à Dakar en 1972 les N.E.A. (les nouvelles Editions Africaines à Paris en 1968 les Editions jeune Afrique (J.A.) enfin à.....
..... Les A.B.C. (les éditions Afrique Biblio club)etc.....

a) Les éditions du Mont-Noir au Zaïre.

Elles furent créées officiellement en 1971 sous l'initiative d'un ecclésiaste Belge le M.P. Detiennes.

Son but est d'accueillir les textes des jeunes Zaïrois en vue de contribuer au développement d'une littérature Zaïroise une littérature qui introduit à la culture du pays (Zaïre) et permet de parfaire les connaissances scolaires. Elle a déjà développé trois séries principales "jeune littérature" "littérature classique" et Essais".

Elles prennent en charge la totalité des frais nécessaires à la fabrication et à l'édition des livres afin de lancer les jeunes auteurs.

b) Les N.E.A. (Nouvelles Editions Africaines)

Dirigée par Mamadou Seck, elles ont été créées par un protocole signé par le gouvernement Sénégalais et un groupe d'éditeurs français (Armand Colin, Hachette, l'imprimerie strasbourgeoise Fernand Nathan, Le Seuil et Présence Africaine). La Côte d'Ivoire s'est associée en 1973.

Leur but est de promouvoir en Afrique la culture par le livre et d'éditer les ouvrages pour l'Afrique. Elles ont aussi l'exclusivité de l'édition des documents officiels, mais leur domaine principal est le livre scolaire.

La Côte d'Ivoire et le Sénégal detiennent 52 % des actions et leurs associés 48 %. Les titres des collections déjà sortis sont : Roman, Nouvelles théâtres, essais, sociologie et civilisation, biographie, poésies, today's english etc... Il y a aussi des livres scolaires pour des matières telles que les mathématiques, le français, l'anglais la géographie, l'histoire et les contes d'Afrique noire.

c) Les éditions A.B.C. (Afrique Biblio club).

Elles sont nées en 1974 à.....

Son ambition est de toucher les écoliers du secondaire les petits fonctionnaires, bref les Africaines ayant pour niveau le certificat d'Etudes primaires. Leur but est donc de publier une littérature accessible tant par le langage que par le prix il s'agit de la vulgarisation.

Colletctions éditées : les grandes figures Africaines

Scorpion: collection d'espionage

Histoire générale de l'Afrique noire

Et le livre de Poche.

Elles s'intéressent aussi au domaine parascolaire. Elles ont une filiale en France : Les éditions Payolles.

d) Les Editions J.A.(Jeune Afrique).

Bien que créées en 1968, les éditions J.A. ont véritablement débutés l'activité d'édition il y a quelques années. Pourtant maison d'édition française installée à Paris les éditions J.A. ont été créées pour le marché spécifiquement Africain. Leur première tentative de 1968 fut le lancement d'un ouvrage de tourisme sur la Tunisie dans la collection "guide D'aujourd'hui" C'est grâce au succès de ce livre que la collection a été agrandie et que les éditions J.A. se sont diversifiées. 1977 Elles lancent une nouvelle collection les grands livres 1977 C'est ma la publication de la première encyclopédie de l'histoire Africaine "les Africains".

1978 un ouvrage d'histoire. D'autres publications verront aussi le jour comme les atlas, et l'encyclopédie de la femme Africaine. Toutes ces maisons d'éditions ne rencontrent pas moins de problèmes très épineux.

2. Problèmes de l'Édition Africaine

Les problèmes les plus fréquents que rencontrent nos jeunes maisons sont : la censure, les problèmes de diffusion et de distribution, les problèmes des langues nationales le manque d'un personnel qualifié et des problèmes financiers.

a) LA CENSURE

Elle se fait à deux niveaux : auprès des gouvernements nationaux et à l'intérieur même de la maison d'Édition. Au niveau

des gouvernements, elle consiste à frapper d'interdiction de communication certains ouvrages déjà édités et jugés subventionnés. Ceci met en difficulté à la fois les maisons d'édition et les auteurs des dites ouvrages. Les maisons d'édition ayant mis l'argent pour diffuser un ouvrage s'attendent à le récupérer moyennant un bénéfice qui peut venir à long ou à court terme. Mais dès que le livre est frappé d'interdit de distribution tous leurs efforts sont par là même perdus. En même temps l'auteur a perdu son temps à composer le texte de l'ouvrage car il voit aussi tout son effort réduit à néant par le même acte. Il existe aussi au niveau des maisons d'édition elles-mêmes, une autre sorte de censure qui se fait à travers le comité littéraire. Dans nos pays sous-développés ceux qui ont monté les premiers les échelons supérieurs de la vie, font tout pour barrer la route à d'autres. C'est ainsi que les comités littéraires, formés généralement de cette élite dirigeante avide d'honneur et de ceux que nos maisons d'édition appellent les auteurs maison trouvent leur plaisir à refuser de publier la grande partie des oeuvres de jeunes auteurs.

b) La Distribution

C'est l'un des problèmes les plus importants, car à quoi cela sert-il d'édition si l'on ne peut distribuer la production ? Or c'est là que nos jeunes maisons d'édition trouvent plus de difficultés dues au faible développement de l'infrastructure routière, au manque d'un réseau de bibliothèques de lecture publique, au faible pouvoir d'achat de la population lisante et au faible taux de points de ventes.

c) Edition à l'Etranger.

L'autre obstacle que rencontre nos jeunes maisons d'édition est que la plupart des auteurs Africains ayant acquis une certaine notoriété sont sous contrat avec les maisons d'édition étrangères et continuent à se faire diffuser par elles.

d) Le manque des moyens matériels.

Le handicap auquel nos maisons d'éditions Africaines doivent faire face est bien le manque de moyens financiers et techniques. Les éditeurs n'ont à leur disposition que très peu

de fonds et des moyens insuffisants de production (photogravures, imprimeries, ateliers de brochage et de reliure etc... Si bien que la plupart d'entre elles sont obligées de faire imprimer leurs ouvrages par des imprimeries européennes.

e) Le problème des langues nationales.

Enfin le problème des langues nationales est celui qui cause le plus grand nombre de difficultés aux jeunes maisons Africaines d'édition.

Dans certains pays, les auteurs n'ayant pas appris à écrire dans leur langues n'arrivent pas à fournir à leur éditeur des manuscrits en langues nationales. Parfois c'est aussi les éditeurs eux-mêmes qui refusent d'éditer des manuscrits en langues nationales parcequ'ils n'ont pas espoir de faire écouler toute leur marchandise.

Dans d'autres pays où la forme écrite des langues ne remonte pas très loin dans le passé, l'orthographe de vocables très courant peut parfois être mise en doute. Pendant plusieurs années, la rivalité entre deux systèmes d'orthographe de Igbo, l'une des principales langues au Nigéria a véritablement entravé la développement de l'édition" (1).

3. Quelques Résolutions.

Parmi tous ces nombreux problèmes depuis un certain temps des efforts sont faits ici et là pour essayer d'apporter des solutions adéquates notamment :

- a) Les efforts consentis par certains gouvernements pour soutenir financièrement leurs maisons d'édition. Pour les N.E.A. (les nouvelles éditions Africaines) le Sénégal et la Côte d'Ivoire contribuent à 52 % du financement.
- b) L'organisation des expositions de livres. La première du genre s'est tenue à Yaoundé au Cameroun en 1968 (2).
- c) L'organisation de nombreux colloques sous l'égide de l'unesco l'un des objectifs de ces colloques est de créer des centres régionaux de promotion du livre pouvant assurer la formation des responsables des bibliothèques, des maisons d'édition et

(1) Les problèmes économiques de l'Édition des livres dans les pays en voie de développement par Datus C. SMITH in Études et Documents d'information. Paris : Unesco 1977. P. 35

(2) Exposition Yaoundé 1968).- Première exposition internationale du livre Africain : 1st International exhibition of African books.- Pref. de Zachée MONGO SOO, Engelbert MVENG, S.J. Jean FONTVIELLE Yaoundé : imprimerie Saint Paul, 1968 226.P.

des différents centres de documentation et les services consultatifs dont le manque se fait particulièrement sentir.

d) Enfin la création de CREPLA par le Cameroun assisté par l'UNESCO. Ce centre régional de promotion du livre en Afrique est un organisme à statut international. Son but est de mener des enquêtes sur les bibliothèques, les librairies, les imprimeurs et les maisons d'Édition. Il est aussi chargé de mener des enquêtes sur les goûts de la lecture des populations et faire une étude sur la formation des bibliothécaires.

Mais ces efforts n'étaient pas suffisants, il nous semble que nos maisons d'édition devraient adopter d'autres méthodes entre autres.

e) Une politique des prix bas et de gros tirages pour mieux distribuer le livre. C'est l'édition à bon marché. Cette méthode présente d'incontestables avantages puisqu'elle favorise l'éducation de masse au lieu de servir les intérêts particuliers d'une élite culturelle et des classes aisées.

Bien sûr l'édition doit penser à ses intérêts financiers et à la vie de l'entreprise mais s'il peut atteindre l'essentiel de ces objectifs, on même avec la chance les servir mieux par l'édition à bon marché, quelle magnifique aventure que de contribuer au bien public en éditant en grande quantité des ouvrages qui trouveront des lecteurs dans le pays tout entier. D'ailleurs l'intérêt du public pour les livres se renforce lorsque les ouvrages touchent de larges audiences au lieu de se limiter au cercle fermé des classes supérieures.

f) Faire la coédition.

Etant donné que l'Afrique noire francophone utilise encore le français comme le principal outil de communication. Les éditeurs mexicains et Argentins qui ont cherché à l'attribuer l'ensemble du marché Latino Américain en langue nationale" (1) La Coédition peut toucher la plupart des manuels scolaires français, anglais histoire géographie, mathématiques etc...

g) Rechercher les Capitaux.

L'exemple des gouvernements Sénégalais et Ivoiriens devrait s'étendre à tous les autres pays. La recherche des capitaux

(1) Ibidem page. 21 note 1

doit aussi vers les organisations internationales surtout lorsqu'il s'agit des projets de grande envergure : Achats de presses perfectionnées, bourses pour la formation du personnels etc...

II L'EDITION AU CAMEROUN

Elle s'intègre dans la situation générale d'édition dans les pays ^{africains} francophones. Par conséquent pour l'étudier nous relevons aussi deux périodes dans son développement. La première va dès l'arrivée de l'européen jusque vers les années 1960. c'est-à-dire jusqu'en 1963 date de la création de CLE : Le centre de littérature Evangelique. La seconde part de cette dernière date (1963) jusqu'à nos jours. Dans chacune de ces périodes on distingue d'une part l'édition faite à l'intérieur de Cameroun d'autre part celle qui est faite à l'étranger

A. Situation Générale de l'Edition Camerounaise.

Avant l'indépendance.

Elle est surtout dominée par le travail des missions chrétiennes qui avaient installés ici et là des imprimeries pour la diffusion de la littérature chrétienne. Parmi ces missions nous citons la mission presbytérienne Américaine (MPA). La mission de Bâle (venue d'Allemagne), la mission Baptiste du Cameroun (venue d'Angleterre), la mission de Paris et enfin la mission Catholique.

1) Les Imprimeries

Les grandes imprimeries installées furent : la Halsey memorial Presse pour la MPA à Ebolowa, l'imprimerie Protestante pour la mission de Paris à Ndoungué et l'imprimerie Saint Paul pour l'Eglise Catholique à Yaoundé. Cependant ces imprimeries ne seront pas les seuls à produire la littérature Camerounaise de l'époque. Une grande partie sera éditée en Europe notamment les travaux jugés plus importants comme l'édition de la Bible et la plupart des documents relatifs à l'enseignement de la parole de Dieu. Dans les lignes qui vont suivre nous n'avons pas l'intention d'examiner point par point le circuit que devait prendre le manuscrit jusqu'à sa sortie sous forme de livre. Néanmoins, un caractère très important de cette édition que nous qualifions de coloniale est l'auto édition.

Les premières personnes à se faire éditer par les imprimeries Camerounaises furent les missionnaires eux-mêmes. Et comme l'imprimerie n'a pas généralement un comité littéraire

tout ce qu'ils voulaient à diffuser était aussitôt imprimé. Une seule opposition fut celle des autorités administratives. Un missionnaire de la M.P.A. relève que pour imprimer le journal Mefoé (les nouvelles) le gouvernement colonial exigeait que les manuscrits fussent d'abord soumis à une commission de censure pour examiner les textes à diffuser. (1) Pour les indigènes qui commencèrent à écrire un peu plus tard, les missionnaires se formaient en comité littéraire pour juger du caractère non subversif de leurs oeuvres. Seuls celles qui furent signées par un natif et un européen pouvaient être exemptes de censure. Les premières imprimeries sortirent différentes sortes de documents correspondants aux différents genres littéraires. Il y eut des journaux des romans, des brochures, des documents administratifs etc....

2) Edition à l'Etranger.

En dehors de cette édition faite par les imprimeries une grande partie du travail fut fait à l'étranger à cause des difficultés que rencontrait l'imprimerie par le manque du matériel, papier, encre, personnel qualifié ou à cause de l'action des fléaux comme les termites pouvant dévorer des rames de papiers.

Toute la littérature qui fut imprimée soit au Cameroun, soit à l'étranger ne constitue qu'un faible taux par rapport à la masse de livres circulant à cette époque. Autrement dit la littérature de la colonisation fut en grande partie importée. C'est surtout à partir d'elle que fut faite la formation intellectuelle des Camerounaise.

3) Recensement de la production.

Essayons maintenant de recenser par mission, les différents ouvrages imprimés au Cameroun et à qui servaient à l'enseignement dans les écoles.

a) Cameroun Sud (mission Presbitérienne Américaine) et la Mission de Bâle.

La M.P.A. fut fondée en 1885 (à la côte) et 1893 à l'intérieur du Cameroun. A partir de 1921 elle hérite du champ de la mission de Bâle déjà installée à Edéa et Sakbayeme dans le pays Bassa. Les livres qu'elle éditera seront en trois langues : le Bulu, le Bassa, à l'intérieur et le Benga à la côte

(1) ANKER (M.G.) Cameroun Sud in propos Missionnaires 2/11/3

Voici une Liste de quelques une de ces Productions

Bulu : Littérature Chrétienne.

1926 Le Nouveau testament (Mfefé Kalate Zambe).

Les récits d'histoire sainte : (Minkanete ya kalate Zambe).

Catéchisme : (kalate Minsili).

Le coeur de l'homme : (Nleme mot).

Deux recueils de cantique : (avec et sans note) Bia bi Zambe

Livres scolaires :

Bikanga : (Syllabaire).

Atatâ'a nlanan bulu ou encore Me lô

Ebaseka (IIe livre)

Minkana mi bulu (les proverbes bulu), recueillis par A.I. Good.

Quatre Evangiles plus les Actes.

Nton Krist

Mam ya nyôl (Hygiène).

Nde mewut m'akobô (les pierres parlent).

Romans :

Etudes de vieilles coutumes par Nkate Mvondô.

Dulu Bon be Afrikara : histoire des migrations

Nnanga Kôn (Albinos fantôme) par Njemba MEDOU (roman relatant l'arrivée du premier missionnaire).

Une Collection de Biographies :

Nnôme Ngui : Johnston

Evina Zambo etc...

Journaux :

Mefoé (Nouvelles) mensuel

Minfasan leçon des écoles de dimanches.

et différents petits documant notamment sur la vie de Jésus sur l'enseignement dans les écoles du dimanche des enfants etc...

BASSA :

La même littérature paraissant en bulu le sera aussi en Bassa à quelques exceptions près. Ces exceptions seront d'abord la traduction de la Bible en Bassa qui n'aura pas la même évolution que celle en Bulu. Ensuite la littérature destinée

uniquement à l'histoire des Bulus ne sera pas traduite en Bassa
 Tout le reste aura des équivalents chez les Bulus.

Notons enfin que sur la côte on se sert de la Bible en
 Benga (traduction faite par les missionnaires vers 1860, 1870.
 Ce sera sans doute la seule littérature en Benga qui sortira.

Les Livres Français :

- 1- Syllabaire Grill 1er livret
- 2- Syllabaire Grill 2ème livret
- 3 3- Livre de lecture Grill C.P.
- 4- Livre de lecture Grill C.E.
- 5- MAMADOU et Bineta apprennent à lire
- 6- MAMADOU et Bineta lisent et écrivent couramment
- 7- Le grand MAMADOU (Mamadou et Bineta sont devenus grands
- 8- MOUSSA et Gi-Gla Nnolet et Pères
- 9- La lecture courante F. Faure
- 10- EKOMI F. Grebert
- 11- Le IIe livret de l'écolier noir Monod
- 12- Cours de langues Française du C.P.? C.E.I., C.E.II.
 C.M.I., C.M.II.
- 13- Calcul C.P.I., C.P.II., C.E.I., C.E.II., C.M.I., C.M.II.
- 14- La dictée aux certificats d'Etudes
- 15- Livre de lecture C.M.I., C.M.II.
- 16- Premier livret de Science Ecoles Africaines
- 17- Zoologie Africaine
- 18- Agriculture
- 19- Science Naturelle et hygiène
- 20- Histoire et Géographie de l'A.E.P.
- 21- Histoire de l'A.O.F.
- 22- Guide Medical Africain
- 23- Syllabaire Français-Père Dubors
- 24- Catéchisme
- 25- Cahier Bibliques
- 26- Précis d'hygiène
- 27- Phraseologie et Grammaire
- 28- Histoire Sainte
- 29- Lecture Vivante etc...

b) Le Cameroun Côte Douala (1848) Mission Baptiste)
Repris par Paris 1917. (Mission de Paris).

Littérature Chrétienne en Douala.

La Bible par Alfred Saker dont :

L'Évangile de Matthieu 1848 kalata Mateo

Le N.T. 1ère édition 1861 2ème édition, 1882 3ème édition 1897

L'A.T. 1872 Betiledi Kalati ya loba Mbu o koan

Psaumes Joseph EKOLO et Esaïe kuo et Baertschi 1925

Les proverbes de Salomon 1933 Itondo et Helmlenger

Besedi ba Yehova (les louanges de Yehova) Dibundu

Myenge na YESAYA (Psaumes et ESAÏE)

Le Catéchisme.

Histoire Sainte :

Myango ma Kalat'a loba (les récits du livre de Jéhova)

Myango ma islam na ma Reformation o Mbenge 1926 (Histoire de l'islam et de la Reformation)

Cantiques (Myenge ma bosangi | traduction des Songs and Solos
Kalat'a Myenge 1909

Myenge ma bona Kristo 1929

Livres scolaires :

Kalat'a Boso Première lecture 1917

Un nouvel Abécédaire 1936

Kalat'a Bolanga Nisadi (Le petit livre de lecture)

Kalat'a Bolanga Nindene (Le grand livres de lecture)

Ikoli a Bulu iwo na Bulu bo (les milles et une nuits) 1930

Mima ma Bemo Basu (Nos proverbes et coutumes pour la lecture)

Nyango ma mandisi Bell (Biographie)

Nimele Bolo (Pousse la pirogue) Itondo et Helmlinger

Nketi na mongo (les flèches et les lances)

D'autres livres dont nous ne connaissons pas les titres paraîtront en Douala notamment en Anatomie, Hygiène, Géographie, Cosmographie, Géologie, Physique et Chimie.

Allemand :

Handbueh die Duala-Sprache (Manuel de langue Douala) 1892

Duala Sprache in kamerun 1904 (la langue Douala au Cameroun)

Systematisches wörterverzeichnis und ein führung in die

Grammatik (vocabulaire systématique et introduction à la grammaire)

Français :

Français :

Un dictionnaire Franco-Douala de Moume Etia Douala Français
 Une grammaire Douala : le français par vous-même
 Une première methode M.F. Vernet
 Methode de lecture et de langue M. Robert
 Abécédaire et lecture facile Melle Langlade
 Les premières lecture Melle Allier
 Enfin la plupart des livres scolaires en français énumérés
 pour l'enseignement dans le sud Cameroun furent aussi dans
 tout le Cameroun.

Les journaux :

Kalat'a Mevendi (Nouvelles)
 Ngengeti (l'étoile)
 Dikalo (l'annonce)
 Mbale (la vérité) rédigé par les indigènes.
 Elolombe ya Kamerun (soleil du Cameroun) 1928
 Junwele la Bana ba Kamerun 1934
 Elange Mbu (Annales)
 Mwendu ma Musango (Message de paix 1906)
 Mulea Ngea (Cameroun)

Français :

L'éveil des Camerouniens pour les indigènes
 L'éveil de Cameroun pour les Européens
 Le Gouvernement public la Gazette du Cameroun
 c) Le Cameroun des Hauts Plateau Bamoun et Cameroun Occidental.
 (Mission Baptiste et Mission de Paris)

Bamoun :

Littérature Chrétienne
 Les quatres évangiles 1929
 L'épître aux Romains
 La première épître aux coninthiens
 L'épître aux philipiens et les deux épîtres Colossiens
 Le nouveau testament entier 1933
 Un Catéchisme

Un recueil de cantique

Littérature scolaire :

- 1- petit livre de lecture
- 1- grammaire en Bamoun

La littérature de l'ex-Cameroun Occidental nous est seulement signalée par le premier numéro d'Abbia. Elle est en pidgin anglais populaire du Cameroun. *Kurses Aand brech für Neger English an derwest küste Afrikas unter besonderer Berücksichtigung Von Kamerun 1913.*

Anony-mous petite grammaire pidgin suivie d'un leciqne français pidgin 1945.

Catéchisme Français-pidgin 1939 Cameroun poetry Iam Vindicated Amarrriage of three cultures.

Tous les manuels scolaires en Français furent les mêmes que ceux du Cameroun Sud et du Cameroun littoral.

Presse :

Nufi (les nouvelles du mungo)

d) le Cameroun du Nord :

(Eglise Norvegienne et lutherienne)

En fulfuldé :

Habaron Lamorde Tchamba (histoire de lamidat de Tchamba) :

Habaron Lamorde Tibati (Histoire du lamidat de Tibati)

No Yola en Windiri habaron Tibati (histoire de Tibati vue de Yola)

La bible en fulfuldé.

En Tunen :

Vocabulaire tunen 1961

Grammaire tunen 1971

e) Le Cameroun du Centre : (La mission Catholique)

C'est surtout par la presse que la mission catholique réalisera sa mission d'évangélisation car jusqu'à cette époque le chretien n'avait pas droit de lire la Bible.

Ces différentes presses furent :

Catholic Bulletin Information

Vie Diocésaire

Nlep Bukristen 1936 (le conseiller)

Le Cameroun Catholique 1942 qui deviendra plus tard l'effort Camerounais .

Mkul Zamba (le tam-tam de Dieu)

Littérature scolaire :

On confia tous les services techniques et administratifs de l'oeuvre à la congrégation de Saint Paul de **Fribourg** qui avait une imprimerie à Issy-les-Monlinox.

Voici la première liste d'ouvrages scolaires et religieux qui sont sortis des presses des Soeurs de Saint Paul. (Cf : Prelot (Robert). La presse Catholique dans le Tiers-Monde.- Paris : Ed. Saint-Paul, 1968 P. 225

320 000 ex. *Syllabaire Grill*, 1^{er} livret. 23 000 ex. *Syllabaire Grill*, 2^e livret. — 155 000 ex. *Livre de lecture Grill*, CP. — 110 000 ex. *Livre de lecture Grill*, CE. — 31 000 ex. *Cours de langue française*, CP2. — 40 000 ex. *Cours de langue française*, CE1. — 26 000 ex. *Cours de langue française*, CE2/CM1. — 26 000 ex. *Cours de langue française*, CM2/CS. — 11 000 ex. *Livre de lecture CE2/CM1*. — 11 000 ex. *Livre de lecture*, CM2/CS. — 5 000 ex. *le Calcul*, CP1. — 5 000 ex. *le Calcul*, CP2. — 5 000 ex. *le Calcul*, CE1. — 5 000 ex. *la Dictée au Certificat d'Etudes*. — 20 000 ex. *Syllabaire des écoles catholiques*. — 20 000 ex. *Premier livre de sciences des écoles africaines*. — 4 750 ex. *Zoologie africaine*. — 16 000 ex. *Agriculture*. — 26 000 ex. *Sciences naturelles et hygiène*. — 10 000 ex. *Histoire et géographie de l'A.-E.F.* — 10 000 ex. *Histoire de l'A.-O.F.* — 10 000 ex. *Géographie de l'A.-O.F.* — 6 500 ex. *Guide médical africain*. — 25 000 ex. *Syllabaire français*, du P. DUBOIS. — 25 000 ex. *Premier livre de lecture française*, du P. DUBOIS. — 5 000 ex. *Kpélé Kalan wo* (Catéchisme Nzérékoré). — 5 000 ex. *Catéchisme* (Mandyakuy). — 10 000 ex. *Bamana Katessis* (Bamako). — 2 500 ex. *Wuro Shogo* (Bobo-Dioulasso), catéchisme. — 5 000 ex. *Kalan wélé wo* (livres de prières Nzérékoré). — 5 000 ex. *Boré Lélé*. — 5 000 ex. *Boré Fararo* (livres de prières, Mandyakuy). — 10 000 ex. *Donkili Senou* (livres de prières, Bamako). — 166 000 ex. *Boky Fivavahana* (livre de prières malgache). — 25 000 ex. *Syllabaire Ewé* (Togo). — 5 000 ex. *la Trypanosomiase humaine*. — 10 000 ex. *Précis d'hygiène*. — 16 000 ex. *Phraséologie et grammaire*. — 8 000 ex. *Catéchisme du vicariat apostolique de Bobo-Dioulasso*. — 10 000 ex. *Pusgho la Yil Sébré* (Ouagadougou). — 3 000 ex. *Ezango zi chrétien* (Port-Gentil). — 25 000 ex. *Calendriers 1949*. — 3 000 ex. *Catéchisme hinande*. — 10 000 ex. *Evangile en bobo-ouléc*. — 12 000 ex. *Catéchisme Kiha* (Kigoma, Congo belge). — 10 000 ex. *Livre de prières en asante* (Gold Coast). — 10 000 ex. *Milanni Bibel* (Yaoundé). — 8 000 ex. *Histoire sainte en langue douala*. — 25 000 ex. *Dzifomo* (Togo). — 5 000 ex. *Evangile Nouna*. — 5 000 ex. *Livrets de catholicité*, pour Sassandra. — 13 000 ex. *Calendriers 1950*. — 3 000 ex. *Deliliou ni Donkiliou* (Bamako). — 150 ex. *Constitutions des Soeurs de Bamako*. — 30 000 ex. *Muc Luc*. — 1 500 ex. *Dictionnaire Bisa*. — 10 000 ex. *Te tataro ni katorika* (îles Gilbert). — 5 000 ex. *Alimi ma Ndzanie* (Libreville). — 14 000 ex. *Dictionnaire Sango*. — 16 000 ex. *la Nouvelle* (journal de Bingerville). — 15 000 ex. *Calendriers 1951*.

Ce recensement de quelques ouvrages ayant circulé au Cameroun avant l'indépendance ne se veut pas complet. Il nous permet seulement de nous rendre compte des efforts réalisés par les missions chrétiennes dans le domaine de l'édition au moment où le Cameroun était sous la domination des puissances occidentales.

f) Les premiers écrivains de valeur :

Mais à côté de cette édition réalisée par les missions chrétiennes essentiellement en langues nationales. Une autre va naître à partir des années cinquante. Ce sera la première génération d'écrivains Camerounais d'expression française et anglaise. Mais tous ces auteurs ne seront édités que hors du Cameroun. Les deux noms qui ressortent le plus sont ceux de MONGO Beti : pseudo de Alexandre BIYIDI et de Ferdinand OYONO. Le premier va publier successivement : sans haine et sans amour : Présence Africaine

Ville cruelle

Mission Terminée

Le pauvre Christ de Bomba

Le roi miraculé

Le second : Une vie de Boy 1956

Le Vieux Nègre et la médaille 1956

Chemin d'Europe. 1960

Mais nous ne devons pas oublier d'autres auteurs comme Sengat-kuo auteur des fleurs de laterite.

Bénjamin MATIP : auteur de "Afrique nous t'ignorons"

L'Afrique aux Africains : ou le manifeste negro-Africain

A la belle étoile !: Afrique ma patrie.

Pour ne citer que ceux là. Maintenant essayons d'examiner la situation qui va de l'indépendance à nos jours.

B. Situation de l'édition de l'indépendance à nos jours.

Cette période qui comprend toute la masse des écrivains Camerounais contemporains comprend trois sortes d'éditions. D'une part l'auto-édition par les imprimeries. D'autre part l'édition étrangère et enfin l'édition proprement dite par une maison d'édition, la première en Afrique francophone : Les éditions CLE de Yaoundé.

1. L'Édition par les Imprimeries .

Elle constitue en quelque sorte l'équivalente de ce qu'on peut

appeler en France la masse de la littérature sous-terrainne. En effet tous les auteurs aujourd'hui se font éditer encore par les imprimeries sont en majorité ceux qui n'ayant pas trouver l'accès chez CLE, se décident tout de même de publier leurs oeuvres à n'importe quel prix. Ils s'engagent donc comme le ferait un auteur dans le contrat à compte d'auteur à éditer leur manuscrit en se chargeant des frais d'édition, de la diffusion, distribution et même de la vente. Bref de l'écoulement du livre, la masse de littérature qui sort de telles éditions n'est pas recensable, et est peu connue par elle ne passe pas par les circuits traditionnels de diffusion et de distribution.

2. L'Édition à l'Étranger :

B Beaucoup d'auteurs résidant tant en France qu'au Cameroun contiennent jusqu'aujourd'hui à se faire éditer par les maisons étrangères d'édition soit à cause des contrats qui les lient avec elles, soit à cause de leur situation politique de réfugiés soit parcequ'ils bénéficient de peu de droits d'auteurs chez CLE au Cameroun etc... Pour les uns et les autres leurs manuscrits passent par ^{le} circuit du livre du pays éditeur.

En France les auteurs Camerounais font éditer leurs oeuvres surtout aux éditions : Présence Africaine, Buchet, Chastel, Anthropos, Harmattan.

Voici la liste de certaines oeuvres éditées en France à partir de l'indépendance.

Bahoken (I) Clairières métaphysiques Africaines, Paris Présence Africaine, 1961.

Bahoken (J.C) Notion de l'ordre dans le Système de pensée Africaine. - Paris Présence Africaine, 1962

Melone (Th) De la négritude dans la littérature Negro Africaine Paris: Présence Africaine, 1962.

Melone (Th) Mongo Beti : Un homme, un destin, Paris: Présence Africaine, 1972.

Ngango (G) Personnalité Africaine et Catholicisme ; Paris: Africaine, 1968.

Epayna Yondo (R) Kamerun Kamerun! Paris: présence Africaine 1960

Ikelle-Matiba Cette Afrique là ; Paris: Présence Africaine

Mongo Beti : Perpétue, Paris: Buchet-Chastel, 1974.

Mongo Beti : Remember Ruben ; Paris: Editions 10/18, 1974.

Mongo Beti : Main basse basse sur le Cameroun ; Paris: Maspero, 1977

- EYENGA (Abel) Introduction à la politique camerounaise
 PARIS:Anthropos,1978
Mandat d'arrêt pour cause d'élection : de
la démocratie au CAMEROUN 1970-1978
 PARIS:Harmattan,1978 .
- KUOH MOUKOURI (Jacques) Doigts noirs . MONTREAL (CANADA)
 Editions A la page . 1963
- BEBEY (Francis) La musique de l'AFRIQUE
 PARIS : Horizons de FRANCE,1969
- ENOH BELINGA (Martin Samuel) Découverte des chante-fables
 PARIS . Klincksieck 1970 .
- EVEMBE (Borgra-Marie) Sur la terre en passant .
 PARIS : Présence Africaine,1966
- EWANDE (Daniel) Vive le président .
 PARIS : Albin Michel,1968
- KAYO (Patrice) Hymnes et sagesse ; poèmes: Houffleur et Pans
 Jean-Pierre OSWALD ,1970
- MVENG (Engelbert) Lève-toi, amie, viens ; Images et textes du
père . DAKAR : Librairie Clairafrique 1966 .
- NYUNAI (Jean-Paul) Piments sang :poèmes .PARIS: Debresse,1963.
Chansons pour Ngo-lima. MONTE CARLO : REGAIN,
 1964 .
- SENGAT- KUO (François) Collier de cauris
 PARIS : Présence Africaine , 1970 .

3- UNE MAISON D'ÉDITION AU CAMEROUN : CLE
(Centre de Littérature Evangélique)

Elle a vu le jour à la première conférence de la C.E.T.A (Conférence des Eglises de toute l'AFRIQUE) à KAMPALA en 1962 . Première maison d'édition de langue française sur le sol africain CLE est né à l'initiative des Eglises protestantes d'AFRIQUE qui furent épaulées par les Eglises de HOLLANDE , d'ALLEMAGNE et les instances oecuméniques. Leur souci fut de favoriser la prise de conscience de l'AFRIQUE nouvelle par elle-même et contribuer à l'éclosion d'une littérature écrite par et pour les Africains pour remédier à une carence , celle de la méconnaissance par les Africains de leur propre culture due à la difficulté de communiquer liée à l'absence d'habitudes de lecture. Il fallut donc créer une maison d'édition près des lecteurs et au contact des réalités locales afin de susciter des vocations littéraires et développer les sujets adaptés au public dans un langage approprié, et avoir des prix en rapport avec le pouvoir d'achat des lecteurs .

La mission de l'Eglise Réformée des PAYS-BAS fut d'assurer le financement de deux experts et une partie du fond de roulement ; La construction commença en 1965 grâce à l'aide de BROOD VOORHET et EVANGELISCHE ZENTRALSTELLE für ENTWICKLUNGSHILFE en ALLEMAGNE . Dans la même année un fond d'édition fut accordé : 7 500 000 cfa grâce à l'EVANGELISCHE ZENTRALSTELLE . Le travail d'édition devait commencer effectivement en 1964 .

Les Auteurs sont en majorité des Africains , mais ils écrivent uniquement dans des langues importées ; spécialement le Français et l'Anglais .

La maison est structurée à l'exemple des maisons d'édition occidentales, c'est-à-dire qu'elle comprend un service littéraire , un service technique et un service commercial , sans oublier la personne principale : l'éditeur qui s'occupe de toute l'affaire. Toute la maison collabore avec l'auteur , l'imprimeur et le libraire .

Mais quelque chose de particulier caractérise CLE, c'est la collaboration très étroite du service littéraire avec l'université de Yaoundé. Elle coédite même certaines oeuvres avec elle. Essayons maintenant de voir le circuit que prend un livre.

a) Comment les manuscrits arrivent ?

Peu arrivent tout seul, mais la plupart sont envoyés sur le conseil d'un autre auteur : Professeur, l'auteur ayant une certaine réputation.

Ces manuscrits arrivés, sont inscrits chronologiquement dans un cahier avec date d'arrivée, nom de l'auteur et titre. Une lettre d'accusé de réception est envoyé à l'auteur. Le manuscrit est donné alors à un lecteur. On prend soin d'inscrire la date de remise du manuscrit au lecteur et sa date de retour, sans oublier de mentionner le nom de celui-ci. Ces lecteurs sont un véritable "filtre" (1) pour les manuscrits. Selon leurs appréciations les manuscrits non publiés sont retournés aux auteurs avec un certain nombre de conseils pratiques. Conseils pratiques car les auteurs sont en majorité débutants et donc il faut surtout montrer les points faibles de leurs ouvrages.

La deuxième catégorie de manuscrits (sont ceux qui ne sont pas prêts pour la publication parceque estime-t-on il faut encore faire des retouches.

Mais ceux qui sont prêts pour l'imprimerie doivent encore être lus par l'éditeur lui-même et si les conclusions sont positives le principe de publier est donné.

Après la décision de publication, un contrat est établi avec l'auteur. Les droits d'auteur sont les 6 % sur le prix du catalogue pour la première édition et de 7 % pour les éditions subséquentes.

Un fait que nous devons enfin remarquer est que parmi les auteurs qui publient leurs ouvrages aux éditions CLE, il y a une catégorie qu'on appelle les auteurs-maison (2).

VANDERWERF (s) Une expérience d'édition et de diffusion du livre en Afrique : in Afrique contemporaine Document d'Afrique noire et de Madagascar n° 48 mars-avril 1970 P. 2.

(2) RIAL (Jacques) Littérature Camerounaise de langue française Lausanne;Payot, 1972 P. 34.

Ce sont des auteurs dont les oeuvres sont presque systématiquement publiées et qui sont chargés de conseiller l'édition des ouvrages d'auteurs nouveaux.

b) Préparation pour l'imprimerie.

Maintenant l'impression du manuscrit peut commencer. La plupart des manuscrits sont encore imprimés en France à cause du faible développement des imprimeries locales. Mais l'envoi du manuscrit à l'imprimeur on détermine d'abord le format (généralement 18,5 x 18), le titre et la qualité du papier et le chiffre du tirage (aujourd'hui 5000 exemplaires). Chaque livre doit rentrer dans l'une des nombreuses collections créées par la maison entre autre.

- Romans, Récits, Nouvelles
- Art et Plaisir
- Collection pour tous
- Collection Théâtre
- CLE-Poésie
- Culture et tradition
- Vie Pratique
- Collection Point de vue
- Etudes et Documents Africains
- Collection Grandes figures Africaines
- Littérature Chrétienne
- Collection Théologique CLE
- Cahier pour l'enseignement Secondaire
- Cahier pour le culte des enfants

c) Système de diffusion et de distribution

Diffusion :

Elle se fait à travers la publicité dans les services de presse et les affiches spéciales, et la radio. Mais la couverture même du livres est aussi un facteur de diffusion c'est pourquoi elle doit être présentable et significative. C'est elle qui attire les regards. Des affiches sont envoyées aux librairies.

Distribution :

Au début elle se faisait par dépôts chez les pasteurs et par la vente chez les librairies. Mais les dépôts ont échoués à cause des irrégularités de paiement des responsables de dépôts. D'autres points de ventes sont des boutiques avec un rayon librairie.

Un autre système de dépôts a été adopté, celui de chez les grossistes qui fonctionnent comme distributeurs exclusifs dans un pays bien déterminé.

Distributeurs :

Mali - Niger - Haute Volta - Guinée - Mauritanie - Côte d'Ivoire
J. Villepastour. B.P. 2461 Abidjan, Côte d'Ivoire.

Sénégal :

Les Nouvelles Editions Africaines. B.P. 260 Dakar Sénégal.

France :

Librairie Protestantes 140, Boulevard Saint Germain 75006 Paris

Suiss-Allemagne :

Librairie de l'Ala, 1000 Lausanne 9 (Suisse).

Canada/ E.U.

Editions Naaman, C.P. 733, Sherbrooke, Quebec.

République Populaire du Benin :

Sonapal B.P. 1389 Cotonou.

Librairies :

Cameroun : Toutes les Bonnes Librairies.

Il y a d'autres librairies au Congo, Gabon, R.C.A., Tchad, Togo et Zaïre.

Par ailleurs CLE traduit de l'anglais en français et commence à éditer des publications bilingues français Anglais.

Comme toutes les jeunes maisons d'éditions Africaines CLE a aussi de nombreux Problèmes qu'il est encore loin de résoudre :
Pour exemple nous citons :

- a) Le manque d'une édition en langue nationales.
- b) Une faible production des titres capables de satisfaire les besoins de lecture (censure).
- c) Des problèmes financiers.
- d) Et problèmes de diffusion et de distribution.
- e) Le problème du Bilinguisme.

d. Problèmes :

- 1) Le manque d'une édition en langues nationales.

L'effort de valorisation des cultures et de traditions Africaines ne peut vraiment se faire tant que les auteurs écrivent dans des langues importées. En effet certaines expressions Africaines sont vraiment intraduisibles dans des langues occidentales. D'autres part le fait d'écrire uniquement dans des langues

importées limite le nombre de lecteurs car plusieurs personnes même alphabétisées ne savent lire ni le français ni l'anglais. Il est vrai que cela cause des problèmes financiers mais devons nous négliger une partie de notre population lorsque nous recherchons le progrès d'une nation entière ?

On prétend qu'au Cameroun il y a une multitude de langues nationales et choisir l'une d'entre elle c'est privilégier une ethnie mais, ne peut-on pas choisir une langue par groupe ethnique ? Nous devons savoir que notre peur de choisir une langue nationale q au Cameroun, nous mettra toujours à la queue de la liste des pays Africains qui se décident à exploiter leurs patrimoines culturels.

II. Une faible production annuelle de titre

Elle est le résultat d'un facteur très important : celui de la censure.

2) La censure :

Elle se situe à deux niveaux : Le niveau des autorités administratives et le niveau du comité littéraire. Le premier niveau est surtout p opérationnel quand l'oeuvre est déjà sortie sous presse au moment du dépôt légal. C'est surtout le second niveau qui est responsable de la faible production livresque. Dans les pays en voie de développement, l'élites des premiers auteurs est souvent un frein pour la promotion des nouveaux surtout quand on les appelle "les auteurs maison" et qu'on leur donne des charges ausso lourdes que celles de recommander l'édition d'autres auteurs. Pour qu'elles raisons ces auteurs maison doivent-ils dire non à telle ou telle oeuvre et dire oui à telle autre ? CLE en choisissant ses élus et en éliminant d'autres comme on sépare le bon grain de l'ivraie fait peser sur lui une lourde responsabilité. Qui dit que ce choix est infaillible et qu'il n'étouffe pas un nouveau MONGO BETI; Ferdinand OYONO ou autre ? D'ailleurs cette tâche ne devrait pas être le sienne Il faut que le gouvernement prenne conscience du problème qui peut être une axphysie pour notre jeune littérature et notre recherche culturelle en général.

3) Des Problèmes financiers :

Puisque CLE est une entreprise qui ne cherche pas du profit, il lui faut donc perpétuellement des dons d'argent pour bien

mener sa mission de favoriser l'éclosion d'une littérature Africaine. Puisse le gouvernement Camerounais prendre ce problème en main à l'exemple du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.

4) Des problèmes de diffusion et de distribution.

Ce sont des problèmes qui se posent à toutes les maisons d'édition Africaines. Ces problèmes sont dûs surtout au faible développement des librairies, d'un réseau de bibliothèques de lecture publique et d'une infrastructure routière viable, sans oublier le faible pouvoir d'achat des populations Africaines

5) Le Bilinguisme :

Ce problème qui est venu par union des deux Camerouns ex-français et ex-anglais est un grand frein à la diffusion et à la production. Il se pose donc des problèmes de traduction et des éditions bilingues de certains livres pour que la jeune littérature Camerounaise soit lue des deux côtés.

Comme toutes les jeunes maisons d'édition Africaine, CLE a besoin d'une part, du concours des pouvoirs publics et d'autre part, d'une nouvelle politique d'édition. L'action de l'état peut se manifester par le don des capitaux, l'encouragement des jeunes auteurs et par la création d'un milieu favorable à la lecture (création des bibliothèques publiques. Quant à la nouvelle politique d'édition, elle devra porter sur la création d'une collection des livres de poche à bon marché, sur l'effort de susciter des vocations (l'éditeur générateur de création) et sur la suppression de l'idée de censure.

6. Solutions Proposées.

1) L'action de l'Etat.

Le gouvernement Camerounais soucieux du problème de l'Édition a déjà entrepris depuis quelques années une suite de démarches pour permettre le développement de celle-ci. La plus importante est la création du C.R.E.P.L.A. par décret n° 75/178 du 11 mars 1975. Le centre régional de promotion du livre en Afrique est rattaché au Ministère de l'information et de la culture; C'est un organisme para-administratif doté d'une autonomie financière. Son action est de :

a) mener des enquêtes sur les goûts de la lecture des populations Camerounaises.

b) Mener des enquêtes sur les bibliothèques, les librairies, les imprimeries et les éditions du Cameroun.

- c) Faire la formation des bibliothécaires
- d) Publier des numéros du Bulletin d'information
- e) Préparer un cours sur les métiers du livre en collaboration avec L'Unesco. Mais malgré ces efforts, l'Etat Camerounais doit encore redoubler ses efforts pour permettre l'épanouissement de l'Édition Camerounaise.

La croyance très répandue auprès des pouvoirs publics que les livres sont des objets superflus et non de première nécessité doit disparaître. En affectant des capitaux aux autoroutes aux chemins de fer, à l'irrigation ou aux barrages hydro-électrique, l'Etat doit aussi penser à la promotion du livre. Aussi il doit accorder des capitaux à notre jeune maison d'édition pour sortir de ses ennuis financiers et pouvoir faire de l'édition en langues nationales. Pathe Diague, consultant de l'unesco, l'a si bien reconnu lorsqu'il a déclaré au Cameroun que la promotion des langues Africaines dépend de la volonté de nos Etats (1).

Mais l'action de l'Etat ne s'arrête pas seulement sur les dons financiers. Elle peut aussi s'étendre à l'encouragement des jeunes auteurs car une importante littérature dort en eux et dans leurs mémoires.

Enfin cette action doit surtout chercher à se manifester dans la création d'un réseau de bibliothèques publiques. C'est grâce à ce réseau que pourra naître la faim de lire et ce sera l'un des grands débouchés du commerce des livres.

2) L'action de CLE :

La nouvelle politique d'Édition. CLE doit être générateur de créations. Depuis un certain temps l'éditeur, est celui qui propose au lieu d'attendre toujours le manuscrit. Cette façon seule peut permettre à notre jeune maison de développer rapidement sa production annuelle. Mais pour proposer il faut une documentation. Or pour l'avoir, CLE doit pouvoir disposer d'un matériel audio-visuel qui pourrait lui permettre de collecter cette documentation. D'ailleurs pour notre pays le plus urgent est bien de collecter les matériaux pour les livres

(1) DATCHOVA SOUPA Casimir : La promotion des langues dépend de la volonté de nos Etats. In Cameroon Tribune n° 1380
23 janvier 1979. P. 4 . .

à publier dès maintenant et plus tard. Ce travail est très urgent car il sera trop tard pour beaucoup d'aspects de notre culture dont les monuments, les bibliothèques et les livres vivants disparaissent peu à peu. Ce ne sont pas des monuments des bibliothèques ou des livres solides, mais biens des mémoires de nos ancêtres qui avaient enregistré des choses pendant des générations. Il n'y a donc que des magnetophones et des bandes magnetiques pour faire ce travail de fixation des vestiges d'une culture agonisante. La photographie aussi, ainsi que le cinéma.

Pour augmenter aussi la production, CLE pourrait aussi bien contrôler son comité littéraire qui a une politique de planification. Or il n'est pas possible de planifier une culture puisque la planification évoque l'idée de contrainte et d'uniformité alors que la culture est essentiellement liberté création et rencontre... En ce moment où nous sommes à la recherche de nous-mêmes, toute liberté doit être donnée à tous ceux qui veulent écrire. Il est vrai que nous ne devons pas adopter la solution extrême sans tenir compte des besoins présents et du futur et de l'évolution du marché. Ce que est à exclure c'est une planification rigide et dirigiste, et un libertisme total. Il nous faut une solution qui se situe au beau milieu des deux.

Autre Système : Pour une diffusion et une distribution rapide CLE devrait adopter une politique d'édition à bon marché. L'édition de poche est donc une meilleure solution dans ce domaine. D'après tous les sondages faites dans les pays Africains le livre ne devrait pas dépasser 300 F.C F A. 7 sur 10 personnes interrogées à Abidjan 70 %, 6 sur 10 à Dakar 60 %, et à Youndé 61 %. Situent le prix idéal du livre à 300 F. CFA et moins. A titre d'exemple quelques résultats des sondages se trouvent en annex II.

Enfin, à l'intention de nos jeunes bibliothèques CLE pourrait adopter la micro-édition. Ce système qui consiste à transférer photographiquement et à minuatuciser des informations (textes et illustrations) existant déjà sur un autre support, pourrait permettre de conserver la plupart des livres qui sont facilement épuisés ou qui n'existent plus qu'à un exemplaire chez certains particuliers ou dans certaines bibliothèques française anglaise ou allemande.

C O N C L U S I O N

Nous voici au terme de notre étude qui nous a conduit à voir successivement le système de l'édition française sur lequel est basé notre maison d'édition, l'édition et l'Afrique noire ou situation Africaine de l'édition et enfin l'édition au Cameroun. La première partie nous a permis de savoir ce que c'est qu'une maison d'édition tandis que la seconde l'a située dans le contexte de l'édition Camerounaise. Enfin nous avons voulu montrer, après avoir présenté le travail de l'édition d'un livre dans CLE, qu'il n'existe pas un seul système d'édition et que selon les pays chaque maison d'édition peut adopter une politique qui lui est particulière. L'idée principale qui ressort donc de notre étude est l'affirmation d'une personnalité propre.

En effet tout montre bien que dans chaque domaine de la vie tout peuple qui a été soumis longtemps à la colonisation et qui veut faire sa route dans la vie, doit chercher à découvrir à partir de ses expériences personnelles la ligne de vie qu'elle doit mener pour conduire tout le peuple à une prise de conscience effective.

Dans le cas de l'Édition, aucune maison d'édition n'est vraiment semblable à une autre. Autrement dit tant que CLE n'aura pas eu l'initiative créatrice elle ne sera pas digne d'une maison Africaine d'Édition mais elle demeurera une entreprise servant les intérêts impérialistes.

Dès que CLE sera en mesure d'affirmer son identité en matière d'édition, il sera capable de faire face au problème de pénurie de lecture du Cameroun. Dès que ce problème sera résolu, le Cameroun pourra se situer parmi les peletons de tête dans la recherche de la souveraineté Africaine. Ce mémoire n'a ni la prétention d'avoir parcouru tous les problèmes qui se présentent à la situation de l'édition au Cameroun ni celle de les avoir étudiés à fond en si peu de temps. Déjà en nous lisant on s'aperçoit que nous n'avons pas pu étudier une partie très importante de l'édition: l'édition scientifique et que beaucoup de problèmes spécifiques à l'édition traditionnelle

n'ont pas pu être abordés tels que : Les problèmes relatifs à l'édition de littérature pour la jeunesse et ceux concernant l'édition des livres d'arts et des beaux livres etc... Enfin les quelques solutions que nous avons proposé ne suffisent pas à résoudre tous les problèmes qui se posent. Nous réservons donc tout cela à une étude postérieure.

Mais d'ores et déjà il nous faut expliciter quelle pourrait être notre démarche avenir.

Dans le chapitre consacré à l'édition scientifique nous pourrions examiner deux périodes : celle d'avant l'indépendance et celle qui va de l'indépendance à nos jours.

Et en ce qui concerne les problèmes des beaux livres et des livres d'arts, notre étude pourrait porter sur la fabrication, la diffusion et la distribution.

Nous pourrions aussi tenter d'examiner d'autres maisons d'éditions installées au Cameroun pour dégager leurs problèmes spécifiques telles que : Lumen vitae, le collège des travailleurs, les éditions IMA; la section linguistique appliquée et le centre d'édition CEPMAE, sans toute fois oublier les imprimeries comme AGRACAM, l'imprimerie COULOUMA, l'imprimerie protestante de Nkongsamba, le centre de manuel scolaire de Yaoundé, l'imprimerie Nationale etc...

Enfin, nous pourrions faire l'inventaire de tous les organismes administratifs, para-administratifs et privés qui publient des brochures, des tracts, des affiches ou des dépliants.

CONTRAT-TYPE D'EDITION

Texte arrêté par la commission spéciale auteurs-éditeurs
Entre les soussignés.

M.....ci-dessous dénommé l'auteur

d'une part

et M ci-dessous dénommé X dénomination abrégée
de l'éditeur)

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

M cède à X (éditeur) qui accepte pour lui
et ses ayants droits, dans les termes des dispositions ci-après
énoncées, la faculté exclusive d'exploiter ses droits patrimo-
niaux sur l'ouvrage de sa composition qui a pour titre.....

Dans le cadre du présent traité l'auteur cède à X le droit
exclusif d'imprimer, publier, reproduire et vendre ledit ouvrage
sous forme d'éditions de tous formats, ordinaires, illustrées,
de luxe, ou populaires, à tirage limité ou non. De son côté
X s'engage à assurer à ses frais la publication en librairie de
cet ouvrage et à emploiera à lui procurer, par une diffusion
dans le public et auprès des tiers susceptibles d'être intéressés
les conditions favorables à son exploitation sous toutes les
formes.

En considération du risque pris par X en assurant, ainsi qu'il
s'y engage, la publication de l'ouvrage dans les conditions
prévues ci-dessous, estimant qu'une telle publication est sus-
ceptible d'apporter à l'ouvrage un champ l'exploitation plus
étendu, et en vue des avantages que peut offrir l'unité de ges-
tion, l'auteur cède expressément à X, outre le droit d'édition
graphique, les droits patrimoniaux :

- de reproduction
- d'adaptation
- de représentation
- de traduction

(Biffer toute mention exclue)

afférents à l'ouvrage sans aucune exception ni réserve ou :
(dans les conditions prévues aux articles 5, 6 et 7 ci-après).

La présente cession est consentie pour avoir effet en tous lieux et pour tout le temps que durera la propriété littéraire de l'auteur et de ses ayants droit, et d'après les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

L'auteur garantit à X la jouissance entière et libre de toute servitude des droits cédés, contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

ARTICLE 1er :

L'auteur s'engage à remettre à l'éditeur à la date du..... un second exemplaire du texte définitif et complet de son ouvrage, c'est-à-dire textes et documents d'illustration s'il y a lieu, parfaitement lisible, dactylographié au recto seulement et soigneusement revu et mis au point pour l'impression, de façon à réduire au minimum les frais de correction. Il déclare devoir conserver par devers lui un double de son texte. La réfection demandée par l'auteur de toute figure déjà revêtue par lui de son "bon à titre" ou à "clicher" sera à la charge de l'auteur (frais de dessin et de gravure) sauf si elle est motivée par des événements imprévus.

L'éditeur s'engage à envoyer les épreuves de l'ouvrage à l'auteur qui s'engage de son côté à les lire, les corriger et les retourner à l'éditeur revêtues de son "bon à tirer" dans le délai maximum deAu cas où l'auteur n'aurait fait parvenir à l'éditeur son "bon à tirer" dans le délai ci-dessus fixé après réception par lui de la dernière épreuve, l'éditeur pourra confier les épreuves à un correcteur de son choix et procéder au tirage les frais occasionnés par cette correction étant à la charge de l'auteur.

Si l'ensemble des frais de corrections d'auteur, c'est-à-dire autres que les corrections typographiques, dépasse 10 % des frais de composition, le surplus des frais de corrections sera à la charge de l'auteur. Les documents originaux fournis par l'auteur lui seront restitués sur sa demande par l'éditeur après la parution de l'ouvrage, le texte remis par l'auteur et les clichés réalisés aux frais de l'éditeur restant seuls la propriété de celui-ci.

ARTICLE 2

Les formats, les présentations et les prix de vente des volumes seront déterminés par l'éditeur.

Le chiffre des tirages sera fixé par l'éditeur mais devra être au minimum deexemplaires pour le premier tirage.

L'éditeur informera l'auteur dans le délai maximum d'un mois de chaque tirage auquel il aura procédé.

Les dates de mises en vente, sous réserve de ce qui sera dit ci-après pour le premier tirage de la première édition, seront également choisies par l'éditeur en tenant compte de l'intérêt commun des parties.

ARTICLE 3

L'éditeur s'engage à publier l'oeuvre dans le délai de..... à compter de la remise du texte définitif et complet, sauf retard imputable à l'auteur.

Passé ce délai, le présent contrat serait résilié de plein droit si l'éditeur ne procédait pas à la publication de l'oeuvre dans..... mois de la mise en demeure qui lui serait faite, par lettre recommandée, par l'auteur. En ce cas, une somme de..... francs serait versée à l'auteur, à titre de dédit forfaitaire, étant précisé que toute somme versée en acompte sur les droits d'auteur viendrait en règlement du dédit ou en déduction du montant de celui-ci.

L'éditeur s'engage à n'apporter à l'oeuvre aucune modification sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Il s'engage à faire figurer sur chacun des exemplaires le nom de l'auteur, son pseudonyme ou la marque que celui-ci lui indiquera. Il s'engage à assurer à l'oeuvre une exploitation permanente et suivie et une diffusion commerciale, conformément aux usages de la profession. En conséquence, dans le cas où toutes les éditions de l'oeuvre auxquelles aura procédé l'éditeur viendraient à être épuisées, le présent contrat serait résilié de plein droit, sauf convention particulière, si l'éditeur ne procédait pas, par lui-même ou par cessionnaire, à une réimpression dans un délai de..... à compter de la mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, qui lui serait faite par l'auteur. Celui-ci recouvrerait alors purement et simplement la libre disposition de tous ses droits sur son oeuvre.

et l'éditeur serait dégagé de toute obligation ou indemnité vis-à-vis de l'auteur.

En cas de résiliation, toutes les cessions de droits de reproduction, d'adaptation et de représentation que l'éditeur auraient consenties à des tiers relativement à ceux de ces droits qui l'auteur lui aurait expressément cédés, seraient réputées être le fait de l'auteur lui-même, à qui elle resteraient opposables à condition que l'éditeur lui en ait donné avis dans les trois mois de leurs signatures et lui ait donné confirmation de l'état de ces cessions dans les trois mois de la résiliation effective du présent contrat. En cas de vente, c'est-à-dire, lorsque..... ans pleins après la mise en vente, la vente annuelle sera inférieure à (%) des volumes en stock, l'éditeur aura le droit, après en avoir prévenu l'auteur par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois à l'avance ; soit de solder les exemplaires en stock, étant précisé que le produit de cette vente lui restera acquis sans droits d'auteur si les ouvrages sont revendus à moins de 20 % du prix fort de vente hors taxe et que dans le cas contraire, l'auteur touchera ses droits calculés sur le montant du prix de vente au soldeur ; - soit de procéder à une mise au pilon totale. Dans l'un et l'autre cas, l'auteur devra dans les trente jours suivant l'avis qui lui aura été donné de l'un ou de l'autre mode de liquidation faire connaître à l'éditeur, par lettre recommandée avec accusé de réception, s'il préfère racheter lui-même les volumes en stock à un prix qui ne saurait être supérieur au prix de vente du soldeur en cas de soldeur au prix de fabrication en cas de mise au pilon.

S'il achète effectivement ce stock, l'auteur ne pourra mettre en vente les volumes, lui-même ou par mandataire, qu'après avoir fait disparaître du titre et de la couverture le nom de l'éditeur. En cas de mise au pilon, l'éditeur devra remettre à l'auteur un certificat précisant la date à laquelle l'opération aura été accomplie et le nombre de volumes détruits.

En conséquence de la mise en solde totale ou du pilonnage total le compte de l'auteur devra être liquidé et le droit d'exploitation restitué à l'auteur tant pour l'édition librairie que pour

ceux des droits dérivés cédés à l'éditeur qui n'auraient pas été exploités par ce dernier ou cédés par lui à un tiers avant la mise totale au pilon ou la vente en solde totale.

Les cessions qui auraient pu être consenties par l'éditeur à des tiers avant la liquidation seraient réputées avoir été faites par l'auteur lui-même, à condition que l'éditeur lui en ait donné avis dans les trois mois de leurs signatures et lui donne confirmation de leur état en l'avisant de sa décision de solde total ou de pilonnage total.

Contrairement aux clauses sur le pilonnage total, si à quelque époque que ce soit après ans à dater de la publication l'éditeur a en magasin un stock plus important de l'ouvrage qu'il ne juge nécessaire pour assurer les demandes courantes pour la vente, il aura le droit sans que le contrat soit pour autant résilié, tant que les demandes de livraison pourront être satisfaites, de détruire partie de ce stock. Il devra en pareil cas aviser l'auteur par lettre recommandée avec accusé de réception et lui faire tenir après résiliation de l'opération un procès verbal précisant le nombre d'exemplaires détruits.

De même, l'éditeur pourra procéder à des mises en solde partielles mais après avoir prévenu l'auteur de ses intentions et en lui précisant le nombre d'exemplaires qu'il se disposait à solder et le prix auquel il serait prêt à solder. Dans ce cas de mise en solde partielle les clauses relatives à la mise en solde totale seront applicables à l'exclusion de la liquidation du compte de l'auteur et de la restitution à ce dernier du droit d'exploitation tant pour l'édition littéraire que pour ceux des droits dérivés que l'auteur lui aurait cédés.

ARTICLE 4

A. Pour prix de la cession du droit d'édition ci-dessus prévue l'éditeur versera à l'auteur, pour chaque exemplaire vendu un droit correspondant sur le prix fort de vente hors T.V.A.

a) pour les exemplaires brochés de l'édition formule courante :

- % sur les..... premiers mille
- % sur les..... millésuivants
- % sur delà de..... mille exemplaires vendus

- b) pour les exemplaires cartonnés d'édition formule courante
 % pour les premier mille,%
 sur les mille suivants et % au-delà de
 mille exemplaires vendus.
- c) pour les éditions de grande diffusion % par exem-
 plaire vendu.
- d) pour les éditions sur papier dénommé % par
 exemplaire vendu.
- e) % pour les éditions dites de bibliophilie par
 exemplaire vendu.

Pour les éditions illustrées, cartonnées ou cartonnées et
 illustrées, reliées ou reliées et illustrées non visées ci-
 dessus, auxquelles l'éditeur ne pourra procéder qu'avec
 l'assentiment de l'auteur si la première édition est composée
 d'exemplaires brochés de formule courante, le droit sera
 diminué en proportion de la part des frais d'illustration et
 de cartonnage ou de reliure, dont il sera justifié, dans la
 totalité des frais d'établissement et de fabrication.

Si au bout d'un certain laps de temps l'éditeur est amené
 pour maintenir l'ouvrage en vente, à procéder à une réimpression
 ne dépassant pas 2.000 exemplaires, le taux des droits d'auteur
 pourra être diminué de % sur la vente de cette
 réimpression.

Les droits d'auteur ne portent :

- a) ni sur les exemplaires remis gratuitement à l'auteur, ni
 sur ceux réservés au service de presse dont le nombre sera fixé
 par l'éditeur ;
- b) ni sur les exemplaires dits de "passe".

Le nombre de ces exemplaires est fixé à 8 % des ventes annuelles
 étant précisé que cette déduction ne s'appliquera pas aux 2.000
 premiers exemplaires vendus du tirage initial.

Cette déduction sera ramenée à :

- 7 % au-delà de 30.000 exemplaires
- 6 % au-delà de 45.000 exemplaires
- 5 % au-delà de 60.000 exemplaires

Sur les éditions de grande diffusion dites de "poche", le pour-
 centage de 10 % de passe sera maintenu, quel que soit le
 nombre d'exemplaires vendus.

B. L'auteur disposera sur le premier tirage pour son usage

personnel de exemplaires qui lui seront remis gratuitement, dits "exemplaires d'auteur". Les exemplaires qu'il désireraient en plus de ceux-ci lui seraient facturés avec..... % de remise sur le prix de catalogue hors T.V.A.

Ces exemplaires sont incessibles.

En cas d'incendie, inondation ou encore de tout cas accidentel ou de force majeure, ayant eu pour conséquence la détérioration la destruction ou la disparition de tous ou partie des exemplaires en stock, l'éditeur ne pourra être tenu pour responsable des exemplaires détériorés, détruits ou disparus et il ne sera dû par lui à l'auteur aucun droit ni aucune indemnité relatifs à ces exemplaires.

Si par suite d'une des éventualités ci-dessus envisagées, le stock restant ne permettait plus à l'éditeur de répondre à la demande, l'édition serait considérée comme épuisée et l'auteur serait en droit de mettre l'éditeur en demeure de procéder à une réimpression, dans les termes et suivant les modalités et sanctions prévues à l'article 3 du présent contrat.

ARTICLE 5

Exploitation de ceux des droits patrimoniaux de reproduction, d'adaptation et de représentation, cédés par l'auteur en vertu du présent contrat.

Ces droits comprennent, sauf réserves expresses formulées en tête des présentes.

Pour les droits d'adaptation et de reproduction :

- a) le droit de traduire ou de faire traduire l'oeuvre en toutes langues et de reproduire ou de faire reproduire les traductions qui en seront faites ;
- b) le droit de reproduire tout ou partie de l'oeuvre en pré ou post-publication et, en outre, de l'adapter et de reproduire l'adaptation en digest ou condensés ;
- c) le droit d'adapter l'oeuvre et de reproduire l'adaptation par dessins ou photographies (notamment romans-photos) ;
- d) le droit d'adapter l'oeuvre sur tous supports connus ou inconnus actuels et futurs de reproduction ou: et de représentation, au moyen de tout enregistrement sonore ou/et audiovisuel notamment celui du disque, de la bande magnétique, du vidéogramme (notamment sous l'aspect de vidéofilm et du vidéodisque), de

de la diapositive, du film, du fil, du câble; du rétroprojecteur;
 e) le droit d'adapter l'oeuvre pour le cinéma, le théâtre, dramatique ou lyrique, la radiodiffusion, la télévision et la musique et de reproduire sous toutes formes et par tous moyens, les adaptations qui seront ainsi faites;
 f) le droit d'adapter l'oeuvre par photocopie, microfilm, microcarte et autre procédé analogue q actuel eu futur.

Pour le droit de représentation :

- le droit de faire lire ou réciter l'oeuvre en public :
- le droit de communiquer au public l'oeuvre et ses adaptations par voie de représentation cinématographique ou théâtrale, exécution lyrique et par tous procédés connus, inconnus, actuels et futurs, des sons et des images. L'auteur garantit à l'éditeur la jouissance totale et libre de toutes servitudes de ces droits ainsi qu'il l'a fait pour le droit de publication en librairie, contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques. L'éditeur cessionnaire des droits ci-dessus s'emploiera, dans toute la mesure des ses o moyens, à les exploiter au mieux de l'intérêt réciproque des parties. Faute de cet intérêt réciproque, la non-exploitation de l'un ou de plusieurs de ces droits ne peut en aucun cas être une cause de résiliation du présent. contrat, lesdits droits étant cédés irrévocablement à l'éditeur en contre-partie non seulement des droits prévus aux articles 6 et 7, mais aussi del'engagement pris par lui de publier l'oeuvre en librairie et pour le couvrir éventuellement du risque qu'il court en procédant à cette publication. L'éditeur assurera l'exploitation des droits dans les conditions propres à permettre à l'auteur la protection de son droit moral qui comporte notamment le contrôle de toute adaptation ou modification de l'oeuvre.

ARTICLE 6 :

Exploitation directe par l'éditeur.

l'exploitation personnelle par l'éditeur de ceux des droits dont la cession lui est consentie par application de l'article précédent donnera lieu au versement par lui à l'auteur.

Pour l'exploitation des droits de reproduction et d'adaptation

a) d'un droit de..... % caculé selon les conditions prévues à l'article 4A. ci-dessus pour l'édition en librairie de l'oeuvre lorsque la traduction l'adaptation et la reproduction de la

dite oeuvre donneront lieu à une publication en librairie consacrée entièrement à l'oeuvre considérée;

b) d'un droit de % sur le prix du catalogue hors taxe pour chaque communication au public effectuée sur des supports de reproduction et....ou.... de représentation au moyen de tout enregistrement sonore et....ou....audiovisuel;

c) d'un droit de% sur la recette à provenir de l'exploitation des droits d'adaptation et de reproduction par d'autres procédés que ceux prévus en a) ci-dessus, lorsque le support de reproduction est consacré entièrement à l'oeuvre ou à son adaptation.

Pour le droit de représentation ;

.... d'un droit de....% sur les recettes de représentation. lorsqu'une adaptation ou reproduction n'aura été réalisée par l'éditeur que pour servir à l'exercice du droit de représentation par l'éditeur lui-même, il est bien entendu que seuls les droits prévus pour cette représentation seront dus.

ARTICLE 7 :

Sous réserve de l'obligation de procéder lui-même à une publication de l'oeuvre en librairie il est expressément convenu que l'éditeur est habilité à accorder à des tiers, au besoin par voie de cession, toutes les autorisations qu'il jugera nécessaire pour l'exploitation des droits qui lui sont cédés par l'auteur par le présent contrat, y compris celles de publication en librairie autres que l'édition courante.

L'auteur s'engage à communiquer à l'éditeur toutes demandes qui lui seraient adressées par un tiers en vue d'une acquisition de droits sur l'oeuvre pour toute adaptation, reproduction ou représentation.

De son côté l'éditeur s'engage à rendre compte à l'auteur de toute demande de même nature qui lui serait adressée par un tiers ainsi que de toute cession qu'il aurait consentie.

Sur les sommes nettes de tous frais et hors toutes taxes à provenir de toutes cessions de tous droits d'adaptation, de reproduction ou de représentation consenties par lui à des tiers en vertu du premier paragraphe du présent article, l'éditeur devra verser à l'auteur un pourcentage de.... %.

ARTICLE 8

Les comptes de l'ensemble des droits dus à l'auteur seront

arrêtés une fois l'an, le..... de chaque année. Ils seront remis et réglés à l'auteur dans les trois mois suivant la date de leur arrêt.

En même temps que son arrêt annuel de comptes, l'éditeur remettra à l'auteur un état mentionnant le nombre d'exemplaires fabriqués en cours d'exercice et précisant la date et l'importance des tirages et le nombre d'exemplaires en stock. Cet état mentionnera également le nombre d'exemplaires vendus par l'éditeur, celui des exemplaires inutilisables ou détruit ou de force majeure.

ARTICLE 9 :

La résiliation du présent contrat sera sans influence sur la validité des cessions consenties par l'éditeur à des tiers antérieurement à cette résiliation, ainsi qu'il est stipulé à l'article ci-dessus, dès lors que les conditions impérativement posées par ce texte dans son paragraphe 7 auront été remplies par l'éditeur.

ARTICLE 10 :

L'auteur accorde à l'éditeur un droit de préférence pour les oeuvres qu'il se proposerait de publier dans l'avenir soit sous son nom, soit sous un pseudonyme ou marque quelconque. Ce droit de préférence s'applique aux oeuvres rentant dans les genres suivants :
Le droit de préférence ainsi accordé sera exercé dans les conditions prévues à l'article 34 de la loi du 11 mars 1957 sur propriété littéraire et artistique, et il est limité d'un commun accord à..... ouvrages nouveaux à compter de la signature du présent contrat.

Ou encore : ce droit est limité à la production de l'auteur réalisée dans un délai de..... années à compter du même jour. La cession de chaque oeuvre que l'éditeur aura acceptée sera régie par l'ensemble des clauses charges et conditions du présent contrat, à l'exception de cet article 11 lui-même, étant précisé qu'en cas de présentation simultanée et multiple d'ouvrages, l'éditeur fixera lui-même le délai de réalisation de chacun des ouvrages selon les usages de la profession et en tenant compte de l'intérêt commun des parties.

ARTICLE 11 :

55

ARTICLE 11 :

Le présent contrat, dans son intégralité, notamment en ce qui concerne l'exercice du droit de préférence accordé par l'article précédent, engage les héritiers et tous ayants-droit de l'auteur qui devront dans toute la mesure du possible, se faire représenter vis-à-vis de l'éditeur par un mandataire commun.

ARTICLE 12 :

Pour toutes contestations pouvant naître à l'occasion du présent contrat, attribution de juridiction est faite aux tribunaux compétents de Paris.

CLAUSE PARTICULIERE :

Il sera versé à l'auteur à la signature du présent contrat une somme de F..... à valoir sur les droits d'auteur fixés ci-dessus et ce à titre de minimum garanti.

Sur 100 personnes interrogées

	Abidjan		Dakar		Yaoundé		ensemble	
	%	(X)	%	(X)	%	(X)	%	(X)
Prix idéal compris entre :								
0- 50 CFA	2	2	2	2	10	10	5	5
50- 100 CFA	8	10	15	17	9	19	11	16
100- 150 CFA	15	25	11	28	16	35	14	30
150- 200 CFA	12	37	29	57	16	51	19	49
200- 250 CFA	10	47	6	63	3	54	6	55
250- 300 CFA	13	60	7	70	8	62	9	64
300- 400 CFA	9	69	5	75	10	72	8	72
400- 500 CFA	18	87	10	85	17	89	15	87
500- 600 CFA	3	90	4	89	2	91	3	90
600- 700 CFA	3	93	3	92	1	92	2	92
700- 800 CFA	1	94	—	92	3	95	1	93
800- 900 CFA	1	95	—	92	1	96	1	94
900-1000 CFA	1	96	4	96	3	99	3	97
1000-1500 CFA	3	99	4	100	1	100	3	100
1500-2000 CFA	1	100	—	100	—	100	—	100
	100		100		100		100	

Le calcul du prix idéal médian (1) donne :

- Abidjan : 280 CFA.
- Dakar : 200 CFA.
- Yaoundé : 200 CFA.
- ensemble : 240 CFA.

Le prix idéal du « livre », c'est-à-dire le prix au-delà duquel la dépense commence à faire réfléchir l'acheteur éventuel est donc en moyenne de 250 CFA. Il est plus fort à Abidjan que dans les deux autres villes, ce qui traduit peut-être dans cette ville, un pouvoir d'achat légèrement plus élevé.

Sur 100 personnes interrogées

	Abidjan		Dakar		Yaoundé		ensemble	
	%	(X)	%	(X)	%	(X)	%	(X)
Prix maximum compris entre :								
0- 100 CFA	—	—	—	—	1	1	—	—
100- 200 CFA	3	3	5	5	9	10	6	6
200- 300 CFA	12	15	18	23	10	20	14	20
300- 400 CFA	5	20	4	27	3	23	4	24
400- 500 CFA	14	34	7	34	20	43	14	38
500- 600 CFA	6	40	4	38	5	48	5	43
600- 700 CFA	4	44	3	41	—	48	2	45
700- 800 CFA	10	54	4	45	8	56	7	52
800- 900 CFA	6	60	2	47	1	57	3	55
900-1000 CFA	10	70	11	58	24	81	15	70
1000-1500 CFA	4	74	12	70	9	90	8	78
1500-2000 CFA	10	84	13	83	6	96	10	88
2000-3000 CFA	5	89	13	96	3	99	7	95
3000-4000 CFA	2	91	4	100	—	99	2	97
4000-5000 CFA	6	97	—	100	1	100	2	99
5000-6000 CFA	1	98	—	100	—	100	—	99
6000-7000 CFA	2	100	—	100	—	100	1	100
	100		100		100		100	

(X) % cumulé.

(1) Le calcul du prix médian permet une plus juste mesure que

le calcul du prix moyen, car il élimine l'influence des extrêmes, surtout supérieurs, qui agissent toujours fortement sur la moyenne.

- BIBLIOGRAPHIE -

- 1 - ALBERT (Joseph) Les Editeurs Français peu exploités .
in Jeune Afrique N° 933 du 22 / 11 / 78 .
- 2 - AMOUGHE - MBA (Pierre) et GANDHO (Pascal) :
Réflexions critiques sur le livre et la lecture en AFRIQUE
noire ex-française .VILLEURBANNE : E.N.S.B., 1976
36 P. (Note de synthèse) .
- 3 - ANKER (M.G.) : Apropos des missions au CAMEROUN .
in Propos missionnaires: correspondance privée entre
missionnaires . Le 2 nov. 1935 page 40 .
- 4 - ANTIONE SPIRE (Jean-Pierre).- La bataille du livre .
PARIS .UNESCO , 1973 .
- 5 - BENOIT (ANNICK) . - Cinq maisons africaines d'édition .
in Jeune Afrique N° 933 du 22 / 11 / 78 .
- 6 - BONNEFOY (Claude) . - La littérature et l'édition
d'expression française , in Bulletin de l' UNESCO du 5/7/75.
- 7 - CLE . - Catalogue 1976-1977.YAOUNDE : CLE 1976 . 29 pages .
- 8 - DATCHOUA SOUPA (Casimir) . - La promotion des langues
africaines dépend de la volonté de nos Etats ;
in CAMEROON TRIBUNE N° 1382 du 25 janvier 1979 . Page 4 .
- 9 - DOCUMENTATION FRANCAISE(1a) . - La vie culturelle et pouvoirs
publics . PARIS : La documentation française,1972 , 250 p.
- 10- Edition en AFRIQUE :Un dialogue pour les années soixante dix.
in Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques
novembre- décembre 1973 .
- 11- EFOUA MBOZO'O (Samuel) . - La mission catholique et la péné-
tration du livre en AFRIQUE . VILLEUR. 1978 (note de synthèse)

- 12 - ESCARPIT (Robert) . - La littérature et le social .
PARIS : Flammarion , 1970 . 315 p.
- 13 - FREY (Ch .) . - Le CAMEROUN de l'Ouest . In propos missionnaires : correspondance fraternelle et privée entre missionnaires ; décembre 1975 . 42 p.
- 14 - FONTVIELLE (Jean) Système nationale d'Information Camerounais . - PARIS : UNESCO, 1976 26 p.
- 15 - HELMINGER . - CAMEROUN Littoral . In Propos missionnaires correspondance fraternelle et privée entre missionnaires ; 6 février 1936 . 40 p.
- 16 - ISSOCK (Simon-Pierre) . - Projet de création des bibliothèques publiques au CAMEROUN . - VILLEURBANNE: ^{E.N.S.B.} A, 1975 . 33 p.
- 17 - KALU K. OYEOKU . - L' Edition dans les pays en voie de développement . In Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques . Mai - juin 1972 .
- 18 - MONGO - SOO (Zachée) . - Première exposition internationale du livre africain ; Ist international exhibiton of african books . - YAOUNDE . Imprimerie St-Paul, 1968 XXVIII. 296 P.
- 19 - REUNION de l'UNESCO sur la promotion du livre en AFRIQUE.-
In Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques
Juillet - Août 1978 .
- 20 - RIAL (Jacques) . - La littérature Camerounaise de langue française . LAUSANNE . Payot 1972 .
- 21 - SYNDICAT NATIONAL D'EDITION . - L' Edition pourquoi ?
PARIS . SNE 1977 . 110 p.
- 22 - ZUE ELA (Elie) . - Le rôle de la MISSION dans la pénétration du livre en AFRIQUE . VILLEURBANNE : E.N.S.B. 1975
37 p. (note de synthèse) .

37

T A B L E D E S M A T I E R E S

Introduction.....	1
I. Définition de l'Édition.....	6
II. L'Édition en Afrique.....	14
A. L'Époque Coloniale.....	16
B. Après les indépendances.....	17
1. Naissance des premières maisons d'Édition.....	17
2. Problèmes de l'Édition Africaine.....	19
3. Quelques Résolutions.....	21
III. L'Édition au Cameroun.....	24
A. Situation Avant L'indépendance.....	24
1. Les Imprimeries.....	24
2. L'Édition à L'Étranger.....	25
3. Recensement de la Production.....	25
a) Cameroun Sud.....	25
b) Cameroun Côte Douala.....	28
c) Cameroun des Hauts Plateaux Bamouns.....	29
d) Cameroun Nord.....	30

e)	Cameroun Centre.....	30
f)	Ecrivains de Valeur.....	32
B.	Situation de L'Edition de L'Indépendance à nos jours...	32
1)	Les Imprimeries.....	32
2)	L'Edition à l'Etranger.....	33
3)	Une maison d'Edition au Cameroun CLE.....	35
a.	Comment les Manuscrits Arrivent.....	36
b.	Préparation pour l'Imprimerie.....	37
c.	Système de Diffusion et de Distribution.....	37
d.	Problèmes.....	38
1)	Manque d'une Edition en langue Nationale.....	38
2)	Censure.....	39
3)	Problèmes Financiers.....	39
4)	Problèmes de diffusion et de distribution.....	40
5)	Le Bilinguisme.....	40
e.	Solutions Proposées.....	40
1)	L'action de l'Etat.....	40
2)	L'action de CLE.....	41
	CONCLUSION.....	43

Annexe I..... 45

Annexe II..... 56

BIBLIOGRAPHIE..... 57

